Coteau viticole, Fully

CONCEPTION PAYSAGE CANTONALE VALAIS- CPc

Cahier général

Sion, le 5 octobre 2022

Equipe A(l)titude | prioddayer | paysagestion | csd | grenat | agridea | areaplan

Avant-propos

Le paysage est un élément essentiel du patrimoine valaisan. Soumis à de multiples pressions, ce paysage doit être reconnu, protégé et valorisé. C'est là le but de la Conception paysage cantonale (CPc) qui pose le cadre d'un développement des différents paysages valaisans axé sur la qualité. Les objectifs stratégiques et les objectifs de qualité paysagère concourent ainsi à une politique cantonale cohérente permettant une coordination optimale des activités. Ces objectifs sont concrétisés par les principes régissant l'aménagement du territoire et seront également intégrés dans le Plan directeur cantonal.

Cette vision cantonale devra bien évidemment être déclinée à l'échelle communale et locale. Les différents services étatiques, mais surtout les communes et leurs citoyens auront un rôle important à jouer lors de l'étape de mise en œuvre de cette Conception paysage cantonale. Ainsi, nous pourrons toutes et tous travailler de concert pour préserver notre richesse paysagère et livrer aux générations futures un cadre de vie où elles pourront s'épanouir.

Franz Ruppen
Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

A(l)titude paysagère

UN PAYSAGE, ANCRÉ DANS LA MÉMOIRE COLLECTIVE

D'abord un territoire naturel hostile, les crues du Rhône dans la plaine ; sur le versant, des terrains peu productifs, à forte pente, de faible profondeur de sol et « assoiffés » ; la haute montagne improductive, dangereuse et magnifique !

Puis un territoire de découverte, les paysages sublimes des romantiques et les débuts de l'économie touristique.

Enfin, un territoire domestiqué et vivrier, les crues du Rhône contenues, la plaine drainée, les bisses d'irrigation des terrasses agricoles, les barrages et l'industrie hydroélectrique…

Aujourd'hui, objet de toutes les attentes, une lecture territoriale des entités traditionnelles brouillées par l'étalement de l'urbanisation.

Demain, un développement accompagné pour un cadre de vie préservé et une valorisation de nos spécificités entre plaine et haute montagne, entre Léman et neiges éternelles.

LE VALAIS, MON IDENTITÉ ... TON REGARD

Le Valais, c'est mon identité. Au passage du défilé de St-Maurice, à la vue de la silhouette de Valère et de Tourbillon sur leurs éperons rocheux, aux méandres du Rhône et à la découpe du Cervin dans le ciel, je suis chez moi ! La force de l'habitude, mes pas qui le foulent depuis l'enfance, me donnent l'illusion d'un territoire robuste et éternel.

Et pourtant… A bien y regarder, je sens sa fragilité et la responsabilité qui m'incombe de le transmettre à mes enfants. Toi, tu vis au-delà des montagnes. Pour toi, le Valais c'est le rituel des vacances.

Le Valais, un paysage à partager.
Le paysage, un engagement commun vers demain.

Sandra Priod

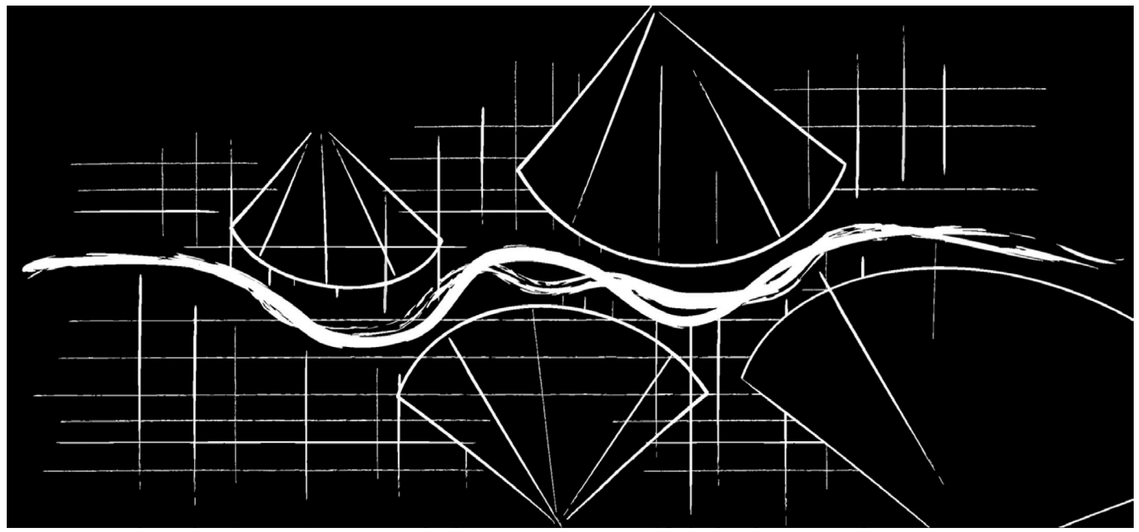

Paysagestion : ***Les montagnes, les cônes d'alluvions des affluents, les cultures et le Rhône***, croquis d'Olivier Lasserre

Conception, rédaction

Equipe A(l)titude

prioddayer, pilote
paysagestion
csd
grenat
agridea
areaplan

Linkfabrik

Vers une mise en oeuvre de la CPc

COPIL

présidence

SDT, Nicolas Mettan
SFNP, Jean-Christophe Clivaz

membres

SAJMTE, Adrian Zumstein
SCA, Gerald Dayer
SDM, Vincent Pellissier
SEFH, Joël Fournier
SETI, Eric Bianco
SIP, Philippe Venetz
SPCR, Tony Arborino (2019 à 2021)
SDANA, Raphaël Mayoraz (2022)

FCV, Virginie Gaspoz

Groupe de suivi

SDT
- Aurélie Défago (cheffe de projet)
- Chantal Vetter (soutien)

SFNP
- Yann Clavien (chef de projet adjoint)
- Alice Lambrigger (soutien)

Groupement de mandataires

Groupe de consultation

Représentants et représentantes des services de l'État
Experts et expertes externes à l'administration cantonale
OFEV et ARE

CAHIER GÉNÉRAL

Avant-propos
A(l)titude paysagère 1
Résumé 4
Une Conception en trois cahiers 6

Cadre d'action 9

Contexte cantonal 10
État des lieux et enjeux 11
Notion de paysage 13
Le paysage comme tâche commune 14
Objectifs généraux de la CPc 15

Méthodologie 17

Approche territoriale 18
Approche thématique 28
Confrontation des approches 30
Arpentage 32
Bilatérales 34

Typologie des paysages 37

Les étages 38
Les types de paysages valaisans 40

Vision partagée 45

Les cinq objectifs structurants transversaux 46
Les projets-modèles paysage 47
Cartographie 48

Vers une mise en oeuvre de la CPc 51

Introduction 52
Démarche 52

Annexes 54

Lexique 56
Abréviations 58
Bibliographie 60
Tableau des arpentages 62
Vision partagée

Résumé

LE PAYSAGE, UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU PATRIMOINE VALAISAN

Sa grande diversité géologique, sa topographie variée et accidentée, son climat plus sec et ensoleillé que le reste de la Suisse, avec cependant des différences régionales et locales marquées, font du Valais l'un des cantons les plus riches de la Suisse du point de vue des paysages et de la biodiversité. Ces caractéristiques géologiques et naturelles s'accompagnent de paysages culturels variés liés à des pratiques agricoles, à des modes de construire ou à des formes d'habitat particuliers à chaque région.

Ces paysages forment le cadre essentiel à la vie de l'être humain, de la faune et de la flore, et leur qualité est garante de durabilité. Pourtant leur transformation ne cesse de s'accélérer. L'érosion de la biodiversité se poursuit (cf. [9] et [10]), les terres agricoles se réduisent et l'urbanisation croissante continue d'exercer une pression sur les cœurs de villes et les périphéries (cf. [11]).

Aujourd'hui, si nombre de lois, d'instruments et de moyens visent à renforcer la qualité du paysage et à le protéger, il manque une compréhension commune du paysage à même d'apporter la cohérence nécessaire à sa prise en compte dans les différentes activités du Canton. Pour exister, le paysage et ses qualités doivent tout d'abord être reconnus. Il s'agit ainsi de fédérer les acteurs autour d'une vision commune des qualités propres à chaque type de paysage qui doivent être gérées, protégées et valorisées.

POUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DU PAYSAGE

Pour répondre à cette approche et en réponse à la Conception « Paysage suisse » (CPS cf. [1]), le Conseil d'État valaisan a décidé, en novembre 2018, d'élaborer une « Conception Paysage cantonale » (CPc). Étude de base du Plan directeur cantonal (PDc), celle-ci doit permettre d'améliorer la coordination des différentes tâches ayant une incidence sur le paysage, notamment au travers du PDc (cf. [8]).

En s'appuyant sur l'analyse de données de base et d'arpentages de terrain, elle établit une typologie des paysages valaisans qui permet de classer et de définir les qualités et les objectifs de protection et de valorisation qui leur sont propres. Cette typologie s'appuie sur une vision partagée du paysage dans sa globalité qui définit les objectifs structurant suivants :

Charpente : Consolider la charpente paysagère à l'échelle cantonale

Le réseau hydrologique cantonal avec le Léman, le Rhône et ses affluents est associé à la structure végétale qui l'accompagne et forme la charpente bleue-verte. La continuité de la charpente contribue à la mise en réseau et à la conservation des milieux naturels à l'échelle cantonale, intercantonale et transfrontalière. Elle est souvent utilisée comme support pour la mobilité.

Diversité : À toutes les échelles de planification, considérer l'ensemble des grands paysages et leur diversité

Les grands paysages font écho aux grands espaces du Concept cantonal de développement territorial (CCDT) : les qualités de ces paysages sont à préserver dans leur diversité.

Évolution : Soigner les franges entre les différents grands paysages

Les franges entre les différents paysages sont des paysages soumis à une forte transformation et dont les contours sont flous. Une attention particulière est à apporter afin de soigner la couture entre les différents paysages et de donner une identité aux paysages de transition (espace de transition entre paysage bâti et agricole, forestier et agricole, etc.).

Équilibre : Localement, planifier ensemble à partir du paysage

L'évolution équilibrée du paysage est favorisée par la promotion d'une culture du bâti de qualité. La culture du bâti comprend aussi bien l'espace bâti et l'espace non bâti. Il s'agit de créer des villes et des villages vivants, aménagés avec soin et susceptibles de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant leurs particularités historiques (cf. [1]).

Exemplarité : Faire évoluer le paysage par l'exemple guidé et par une lecture territoriale et une approche pluridisciplinaire

Afin de déclencher un « réflexe paysage » et des bonnes pratiques qui prennent en compte le paysage, le Canton s'engage à réaliser 10 projets-modèles paysage, notamment pour les grands projets cantonaux. Ces projets se basent sur une lecture du site à différentes échelles et sur une approche pluridisciplinaire. Ils ont pour objectif d'initier des interventions sur le terrain, de tester des méthodes et de faire évoluer le paysage par des exemples concrets.

VERS UNE MISE EN ŒUVRE DE LA CPC

La CPc donne ainsi les clefs de compréhension du paysage et permet d'intégrer une démarche paysagère dans les différentes politiques sectorielles. Elle se veut ambitieuse et prend parfois ses distances par rapport aux tâches actuellement confirmées des divers services cantonaux.

Aussi, afin d'assurer sa mise en œuvre, celle-ci doit se traduire dans les tâches des différents services cantonaux et acteurs publics, dont les communes. Si à ce stade, le défi consiste à trouver la ligne qui sera validée par l'autorité cantonale, la mise en œuvre devra se poursuivre à l'échelle locale, notamment par l'inscription de tâches communales dans le PDc. En effet, le paysage existe au travers des perceptions de la population. Il revient ainsi aux communes et aux citoyennes et citoyens de définir les orientations paysagères de leur territoire.

La montagne et l'emblématique Cervin, Zermatt

Les vallées latérales avec le coteau forestier et le patrimoine (villages et infrastructures), Stalden, Mattertal

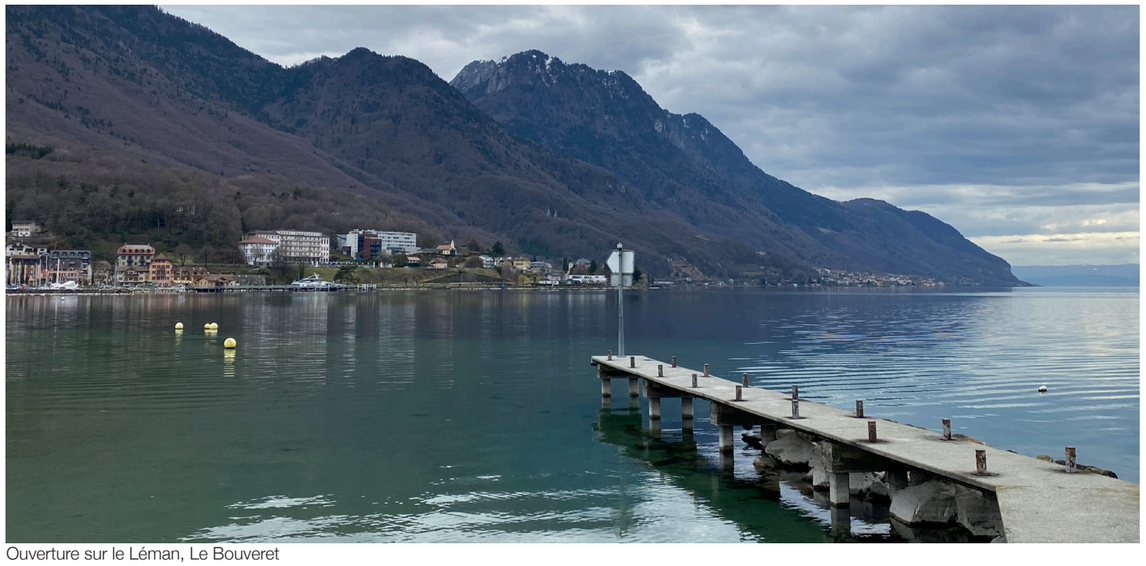

Ouverture sur le Léman, Le Bouveret

Une Conception en trois cahiers

CAHIER GÉNÉRAL

Le cahier général inscrit la Conception paysage dans le contexte cantonal et national. Il précise la notion de paysage, décrit les missions de cette stratégie et se réfère aux planifications supérieures importantes en matière de paysage. Finalement, il expose la vision cantonale et ses objectifs structurants qui trouvent leur traduction dans les objectifs spécifiques aux différents types de paysage.

CAHIER DES PAYSAGES VALAISANS

Le cahier des paysages définit chaque type de paysage, leurs qualités, les objectifs et les mesures de gestion, de protection et de valorisation y relatifs dans des fiches. En outre, les objectifs s'appuient sur les principes du PDc afin d'ancrer la CPc dans la planification cantonale en vigueur. Ainsi, il vise à soutenir la prise en compte des qualités du paysage.

Il comprend 14 paysages dominants qui sont caractérisés par une composante paysagère dominante (eau, forêt, agriculture, etc.) et 8 paysages transversaux qui se superposent aux paysages dominants (infrastructures, patrimoine, exploitation des ressources minérales, etc.). Ce cahier se présente comme un référentiel commun dans lequel chaque service cantonal ou acteur public peut trouver un paysage spécifique, également cartographié.

CAHIER DES ENTITÉS PAYSAGÈRES ARPENTÉES

Le cahier des entités arpentées restitue les grandes caractéristiques paysagères des régions et des différents sites parcourus dans une première étape, en compagnie d'experts et expertes, et qui ont alimenté la CPc.

> Sept arpentages ont permis de parcourir les entités paysagères :

- du Chablais
- de l'Adret du Rhône
- du Val d'Entremont
- de la Vallée de Conches
- du Val d'Hérens
- du Lötschental
- du Mattertal

La CPc est aussi soumise à l'exploration des paysages dans le temps. La CPc, réalisée entre mars 2020 et août 2022, est régie par les questionnements actuels. Cela implique d'établir un état de référence zéro, correspondant à la situation actuelle sur laquelle nous nous positionnons.

Cette première édition reste ainsi une expression non-figée qui parle des mutations du paysage. Ces mutations ont été observées in situ, lors des arpentages, entre autres en rencontrant des acteurs locaux, mais aussi sur la base des relevés photographiques et cartographiques.

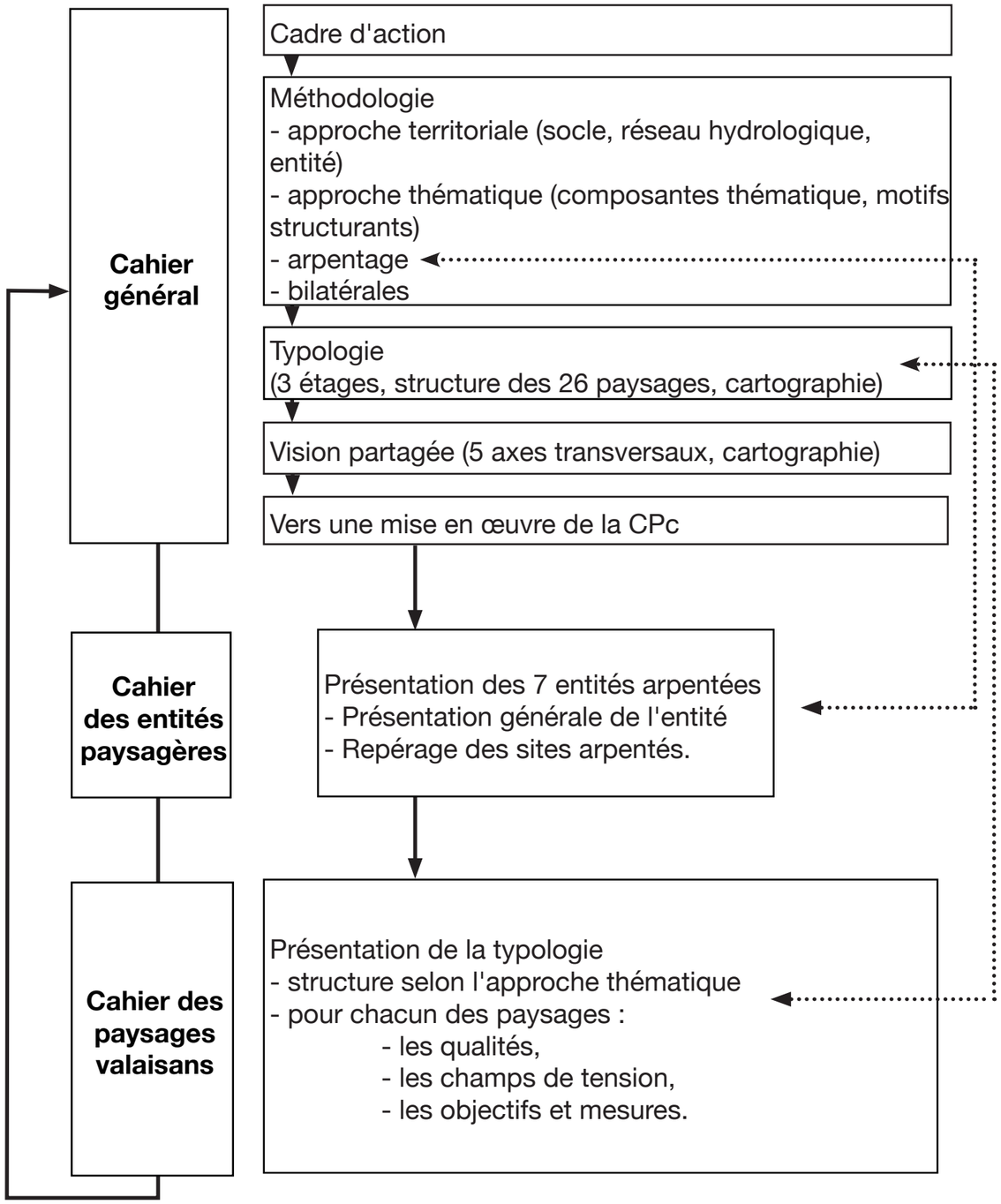

CADRE D'ACTION

Coteau viticole, Neubrück, Mattertal

Contexte cantonal

CADRE INSTITUTIONNEL

Le Grand Conseil, au travers du Concept cantonal de développement territorial, s'est engagé à coordonner les activités en lien avec le paysage, dans la mesure où le cadre de vie concerne tous les espaces et toutes les activités qui composent le territoire. Le canton a ainsi pour mission de préserver et de valoriser le paysage en coordonnant le développement de l'urbanisation et des infrastructures avec l'objectif de conserver des zones de détente proches de l'état naturel ainsi que de soutenir la mise en œuvre des inventaires fédéraux.

Ce devoir figure, d'une part, dans le Plan directeur cantonal (PDc), en particulier sa fiche A.8 « Protection, gestion et valorisation du paysage » et, d'autre part, dans l'article 7a de la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN), selon lequel un concept cantonal de protection et de mise en valeur doit être publié et actualisé périodiquement.

L'élaboration d'une CPc a également pour objectif de répondre aux critères de qualité de la convention-programme 2020-2024 dans le domaine du paysage, établie avec l'OFEV, et de soutenir des projets de valorisation et de promotion de la qualité des paysages en montagne, en plaine et dans les agglomérations.

Par ailleurs, elle fait écho à la version actualisée de la Conception « Paysage Suisse » (CPS), adoptée par le Conseil fédéral le 27.05.2020 (cf. [1]). Instrument de planification de la Confédération, la CPS définit le cadre d'une évolution des paysages suisses cohérente et axée sur la qualité. Elle définit des objectifs de qualité paysagère généraux valables pour l'ensemble du territoire, des objectifs pour des paysages spécifiques ainsi que des objectifs et des mesures consacrés aux différentes politiques sectorielles de la Confédération. Sur cette base, les cantons sont invités à réaliser leur propre stratégie.

EFFETS DE LA CPC

La CPc est une étude de base au sens de l'art. 6 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). En vue d'établir leurs plans directeurs, les cantons élaborent des études de base.

Documents scientifiques habituellement rédigés par des bureaux spécialisés, les études de base ont le devoir de tenir compte notamment, dans un souci de coordination entre niveaux instiutionnels et domaines sectoriels, des conceptions et plans sectoriels de la Confédération, des plans directeurs des cantons voisins, ainsi que des planifications communales et intercommunales.

Les études de base définissent les objectifs ainsi que les priorités, les modalités et les moyens envisagés pour exercer les activités à incidence spatiale liées à une thématique spécifique. Elles servent de base aux dispositions contraignantes pour les autorités du PDc. Elles peuvent être complétées par un plan d'action afin de préciser les modalités de mise en oeuvre (Figure 1).

En tant qu'étude de base du PDc, les objectifs de la CPc doivent être pris en compte par les autorités cantonales pour tout projet ayant une incidence importante sur le paysage. Ils sont mis en oeuvre dans le cadre du développement de la politique, de la pesée d'intérêts, mais aussi de l'accomplissement des tâches du Canton.

Les autorités communales tiennent compte, conformément aux dispositions cantonales et en fonction du pouvoir d'appréciation dont elles disposent, des objectifs de la CPc et de leur concrétisation dans le PDc, par exemple lors de l'élaboration des Plans Directeurs intercommunaux (PDi) et de la révision des plans d'affectation des zones (PAZ).

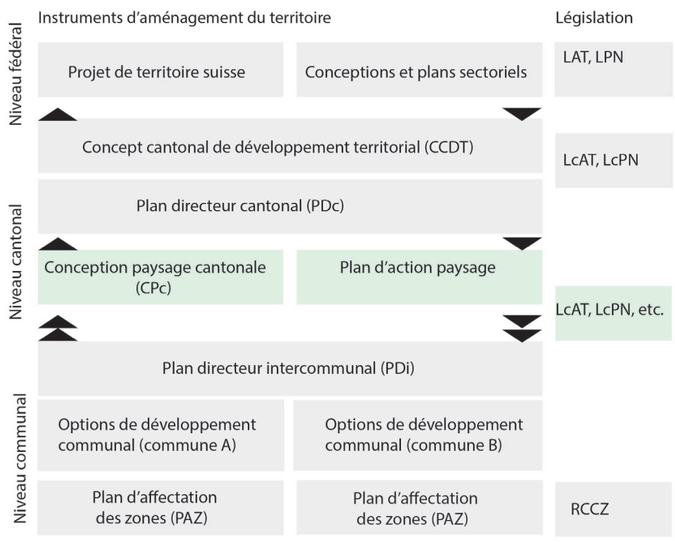

Figure 1 : Interactions de la CPc avec les instruments d'aménagement du territoire des différents niveaux institutionnels, SDT, 2021

État des lieux et enjeux

BREVE RÉTROSPECTIVE

L'histoire du Valais, et par ricochet son patrimoine, est liée en premier lieu à son site physique remarquable, marqué par une grande verticalité courant de la rive du Léman (372 m) à la pointe Dufour (4'634 m) et par une morphologie « chahutée » due aux nombreux processus géologiques passés ou en cours. La richesse du réseau hydrologique, le Rhône et ses nombreux affluents, en est témoin. La diversité exceptionnelle des paysages du canton est également liée au climat et aux actions anthropiques qui ont façonné, respectivement entretenu, des biotopes autant variés que singuliers, lieux de vie d'une faune et d'une flore exceptionnellement riches. Grâce à cette grande diversité, le canton du Valais abrite de très nombreux sites d'importance. En plus des 18 périmètres figurant à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), 451 objets sont inscrits à des inventaires de biotopes d'importance nationale.

Bien que la protection de la nature se structure dans les années 70, notamment avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979, et que nombre de lois, d'instruments et de moyens visent aujourd'hui à protéger et à renforcer la qualité du paysage en Valais, les paysages naturels peu impactés par les activités humaines se transforment en raison des activités présentes sur le territoire et des changements climatiques. Le paysage dans son ensemble est également touché : les espaces ouverts (prairies, surfaces agricoles, etc.), le patrimoine culturel, construit ou façonné par l'homme, etc.

En 2014, un concept cantonal de protection de la nature et du paysage a été réalisé par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE, actuellement DMTE) du Canton du Valais (cf. [9]). Il dresse l'historique de la protection de la nature et du paysage en Valais de 1850 à nos jours, permet de mettre en situation l'organisation administrative des tâches en 2010 et d'éclairer les étapes principales qui ont mené à l'état actuel de la biodiversité et des paysages valaisans.

L'évolution de la plaine du Rhône de 1850 à 2003 illustre les changements subis par le paysage durant les derniers 150 ans.

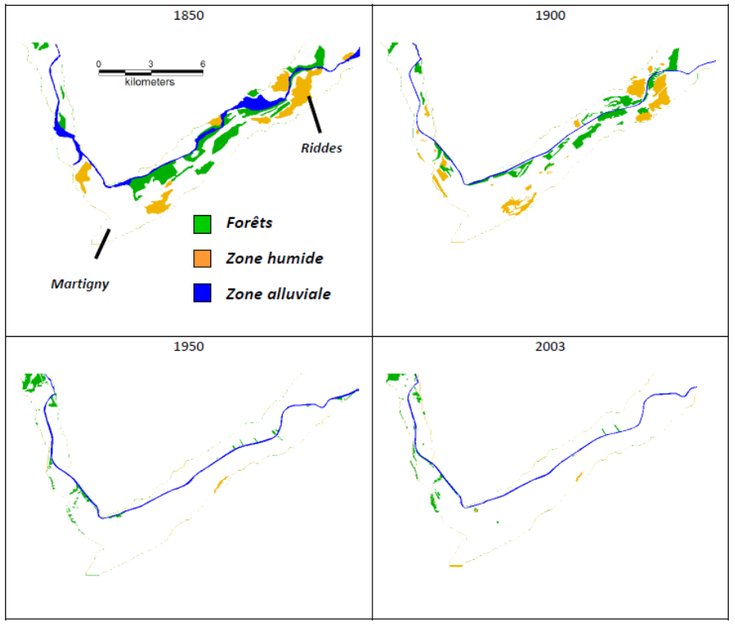

Figure 2 : Évolution des zones alluviales, des zones humides et des forêts depuis 1850 dans la région de Martigny, Zanini, 2006, (cf. [9]

ENJEUX ACTUELS

En 2021, le Valais continue de perdre des espaces ouverts, des terres agricoles notamment, en raison de la pression de l'urbanisation en plaine et de l'avancée de la forêt en montagne (cf. [11]). Aux altitudes supérieures à 1'000 m, en raison de la déprise agricole et des changements climatiques, la surface forestière progresse rapidement dans les Alpes. Selon le troisième inventaire forestier national suisse (IFN 3), le canton compte un millier d'hectares de forêt supplémentaire par an. Les projets d'installations de production et de transport d'énergie, comme les projets agrivoltaïques, ou encore les projets d'infrastructures touristiques constituent également des enjeux importants en matière de paysage.

Au-delà de la difficulté de maintenir des surfaces ouvertes, les éléments structurants des paysages agricoles (haies, bosquets, etc.) sont menacés ou font défaut, conduisant à une banalisation du paysage (cf. [12]). Consciente du rôle identitaire que jouent ces paysages pour la Suisse, la politique agricole a d'ailleurs réorienté son soutien financier en faveur des agriculteurs et agricultrices qui contribuent au maintien de la qualité du paysage.

Si l'altération des paysages et les pertes d'habitats naturels concernent particulièrement les milieux ouverts, les centres urbains et leur périphérie sont également touchés. Une planification active qui coordonne les besoins en espaces de loisirs avec ceux de l'urbanisation n'intervient qu'occasionnellement. De même, les espaces verts qui entourent les projets de construction sont le plus souvent traités comme des espaces résiduels, pour lesquels aucune ligne directrice n'a été définie. Toutefois, une prise de conscience est en cours, avec de nombreuses initiatives visant à réintroduire la nature en ville et à requalifier les espaces publics.

Si de nombreuses démarches ont été entreprises afin de renforcer la qualité du paysage et à le protéger, il manque une conception d'ensemble à même de développer une compréhension commune du paysage et de définir des lignes directrices afin de guider la prise en compte du paysage dans les différentes tâches.

Jusque-là, l'accent s'est porté sur le maintien et la restauration de la biodiversité. La Conception Paysage cantonale s'appuie sur une définition plus large du paysage, telle que proposée par la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (cf. [4]), qui ne se limite pas aux paysages naturels et cf. mais concerne l'ensemble du territoire.

Notion de paysage

COMPRÉHENSION DU PAYSAGE

Selon la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (cf. [4]), approuvée par l'Assemblée fédérale en 2012, le paysage constitue « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La CPc reprend cette définition qui englobe l'ensemble du territoire, tel qu'il est perçu et vécu par l'homme. Avec ses valeurs naturelles et culturelles, le paysage constitue à la fois l'habitat de la faune et de la flore et l'espace dans lequel la population habite, travaille, se détend et s'adonne à des activités physiques, culturelles et économiques. Ainsi, cette notion ne se limite pas aux paysages naturels et remarquables (cf. [1]). Le paysage traverse de multiples thématiques, qu'elles soient liées à la géologie, l'agriculture, le réseau viaire ou écologique mais aussi au patrimoine.

Par ailleurs, le caractère subjectif du paysage est ce qui le différencie du territoire. Il est indissociable de perceptions sensorielles et sensibles qui évoluent continuellement en fonction de la personne qui l'observe et de ses valeurs liées à une culture particulière. Le paysage est donc un produit culturel issu des interrelations entre le socle naturel et son utilisation par l'homme.

À titre illustratif, les individus accordent plus ou moins d'importance au paysage en fonction de leur bagage social et culturel ainsi que de leurs expériences personnelles. Dans le sens commun, le paysage fait référence à des sites perçus comme « beaux »[1] par leur dimension naturelle ou patrimoniale. Pour les spécialistes des sciences naturelles, le paysage renvoie à des espèces, des biotopes et des sites avec des inventaires et des classifications.

Par conséquent, pour exister, le paysage doit tout d'abord être reconnu. Il s'agit ainsi de fédérer les acteurs et actrices autour d'une vision commune des qualités paysagères qui doivent être protégées et valorisées. Cette reconnaissance passe également par la prise en compte des différentes prestations apportées par le paysage aux individus et à la société en matière écologique, économique et sociale.

PRESTATIONS PAYSAGÈRES

En raison de la diversité de ses fonctions, le paysage fournit des prestations importantes pour le bien-être et la qualité de vie. Afin de reconnaître toute ses valeurs, la CPc prend en compte l'ensemble des « services rendus » ou « prestations » apportés par le paysage, bénéfiques à l'environnement et à la société.

Le concept de prestations paysagères s'inspire de celui de « services écosystémiques » (Ecosystem Services/Nature's contributions to people, cf. [7]). Ainsi, selon l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, l'OFEV propose, sur son site, la classification suivante des prestations du paysage, reprise dans la CPc :

Prestations d'habitat :
Lieux de vie et de reproduction pour les êtres vivants et la flore

Prestations foncières :
Support pour l'implantation de bâtiments et d'infrastructures (routes, rail, ouvrages d'art, installations d'énergie etc.)

Prestations de production :
Produits végétaux et animaux, bois, biogaz et autres matières premières

Prestations de régulation :
Régénération des ressources renouvelables (eau, air, sol), régulation des dynamiques naturelles (crues, avalanches, etc.)

Prestations culturelles :
- Détente et santé,
- Attrait du cadre de vie et de travail,
- Plaisir esthétique,
- Source d'identification et sentiment d'appartenance

Les prestations remplies par les objectifs spécifiques à chaque type de paysage sont documentées dans le cahier des paysages. Celles-ci sont en effet à prendre en compte dans leur globalité dans l'approche paysagère d'un projet ou d'une mesure.

NOTION DE QUALITÉ

Les paysages ne peuvent fournir leurs multiples prestations à la société et à l'économie que s'ils sont de qualité. La qualité du paysage est l'expression de la richesse des éléments qui confèrent son identité à un paysage et de la capacité de celui-ci à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement (cf. [1]).

Les paysages valaisans sont la plupart du temps des espaces animés et façonnés par l'homme, et leur utilisation agit sur la qualité. À l'avenir, une évolution du paysage axée sur la qualité exigera des utilisations qui respectent les qualités paysagères. La CPc vise à mettre en évidence ces qualités et développe les objectifs pour les protéger, les gérer et les valoriser.

[1] « Expression de la qualité perçue d'un paysage. Les préférences à cet égard peuvent varier d'une personne à l'autre, surtout lorsqu'il s'agit de petits espaces ; néanmoins, elles sont largement concordantes, et l'on peut admettre l'existence de principes esthétiques universels. Les paysages à structure diversifiée, avec des alternances d'espaces ouverts et boisés, sont considérés comme bien « lisibles » et généralement qualifiés de beaux. »
Selon le glossaire de la Conception « Paysage suisse ». Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération ©OFEV 2020

Le paysage comme tâche commune

ORGANISATION

La mission d'organiser cette démarche a été confiée au Service du développement territorial (SDT) et au Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP), chapeautés par un comité de pilotage (COPIL) composé des services principalement concernés par le paysage et une représentante de la Fédération des communes valaisannes (FCV).

Suite à une mise au concours, cette structure est accompagnée, depuis le 1er décembre 2019, par un groupement interdisciplinaire piloté par le bureau d'aménagement prioddayer, en étroite collaboration avec le bureau d'architecture du paysage Paysagestion, et d'autres bureaux spécialisés (agridea, areaplan, csd, grenat). Les collaborateurs et collaboratrices du SDT et du SFNP apportent également leur soutien (groupe de suivi).

Plusieurs intervenants et intervenantes internes et externes au Canton ont également pris une part active à la co-construction de la CPc (groupe de consultation) :

- Les services cantonaux ont participé à des séances bilatérales sur le contenu des fiches de paysage.
- Les services cantonaux et des experts et expertes externes ont participé à des arpentages.
- Des experts et expertes externes de milieux académiques, professionnels et associatifs ont été consultés sur les aspects stratégiques (HEPIA, ETHZ, SLFP, etc.)
- L'OFEV et l'ARE ainsi que les cantons voisins ont été consultés.

MISSION DE LA CPc

Le mandat de la CPc répond à la mission de co-construire une politique du paysage :

- Créer les bases pour coordonner les différentes tâches du Canton liées au paysage puis les traduire dans le Plan directeur cantonal.
  1. Établir la typologie des paysages valaisans qui permet de « classer » la riche variété des paysages, puis définir les qualités, les champs de tension en présence et les objectifs de protection, de gestion et de valorisation propres à chaque type de paysage. La typologie couvre l'ensemble du canton et résulte de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale du territoire.
  2. Définir la vision cantonale qui donne les objectifs structurants pour le territoire sur lesquels le paysage, dans sa globalité, doit être transformé, préservé ou valorisé.
- Répondre à des enjeux spécifiques comme les critères de définition de la zone de mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural, les défis de la transition énergétique, de l'infrastructure écologique ou encore de la 3e correction du Rhône.
- Esquisser les premiers principes de la mise en œuvre de la CPc (jeux d'acteurs, bases légales et/ou réglementaires) et de sa coordination à toutes les échelles territoriales et administratives par l'intermédiaire du PDc.

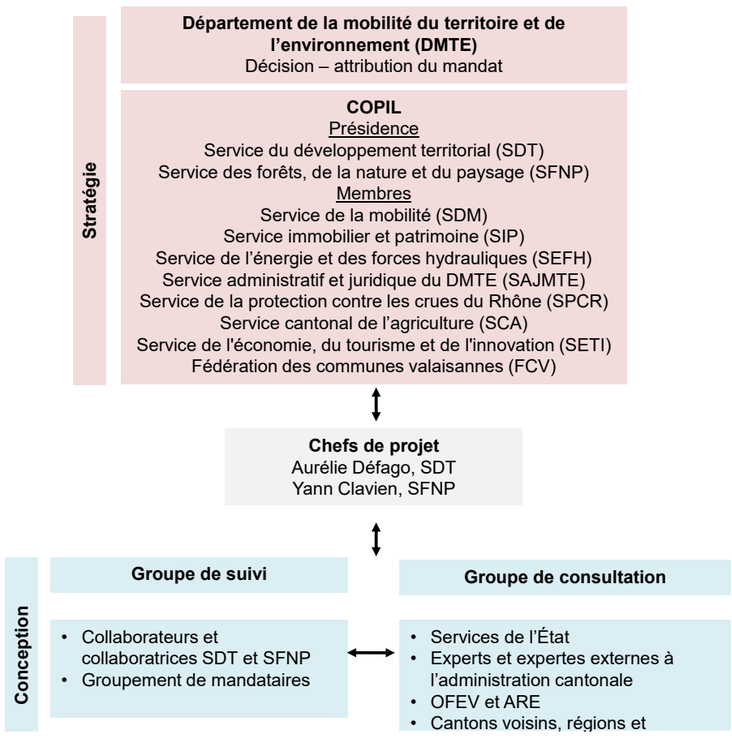

Figure 3 : Organisation de la CPc, SDT, 2021

Objectifs généraux de la CPc

PARTAGER UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DU PAYSAGE BASÉE SUR LA QUALITÉ

- en reconnaissant l'ensemble du territoire, autant les paysages remarquables que les paysages quotidiens, comme faisant partie du paysage, selon la définition de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ;
- en reconnaissant les qualités des différents paysages comme des prestations, sources d'équilibre pour les individus, la société, la nature et l'environnement ;
- en informant largement sur les qualités, la diversité et l'importance des paysages valaisans et en renforçant ainsi leur reconnaissance.

PROTÉGER ET VALORISER LES QUALITÉS PROPRES DES PAYSAGES VALAISANS

- en protégeant les aspects caractéristiques, rares, typiques et marquants à l'aide d'inventaires et de prescriptions légales ;
- en valorisant le paysage sans le mettre sous cloche, c'est-à-dire en trouvant un équilibre entre préservation et développement. Cela consiste à assurer un développement qui reconnaît et met en valeur les prestations du paysage.

GÉRER, ACCOMPAGNER ET ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

- en encourageant l'évolution qualitative du paysage, aussi hors des zones de protection, c'est-à-dire visant à intégrer systématiquement, dans toutes les activités ayant des effets sur le territoire, la réflexion paysagère et des mesures de gestion appropriées ;
- en s'appuyant sur les prestations du paysage pour assurer la qualité du cadre de vie face aux défis contemporains : changement climatique, biodiversité, agriculture, besoins sociétaux, développement urbain/infrastructure, etc. ;
- en visant une approche durable, globale et visionnaire ;
- en renforçant les compétences opérationnelles ;
- en collaborant avec les hautes écoles et la recherche.

MÉTHODOLOGIE

Station alpine, Crans-Montana

Approche territoriale

Comment rendre compte de la diversité du paysage cantonal dans un territoire aussi étendu ?

Pour **« classer » la riche variété des paysages**, différentes approches ont été croisées afin, d'une part, d'identifier les paysages représentatifs du Valais et, d'autre part, d'adapter l'échelle de définition à celle du PDc, c'est-à-dire de trouver le niveau d'analyse adapté aux tâches cantonales :

- approche territoriale
- approche thématique
- approche par arpentages de terrain

L'analyse territoriale se base sur les données des planifications supérieures et le socle géologique, façonné par le réseau hydrographique, afin d'identifier les paysages spécifiques au Valais et les entités paysagères emblématiques qui seront arpentées.

Les **entités paysagères** forment un territoire cohérent, singulier et perçu comme tel. Issues d'un socle (géologie), de processus naturels (hydrologie, nature, forêt), d'une histoire et d'une culture commune (agriculture, bâti ...), elles évoluent selon une dynamique spécifique et correspondent souvent à une région géographique. Elles se distinguent ainsi des types de paysage.

Les principales références sont :

- la Typologie des paysages de Suisse
- le Concept cantonal du développement territorial (CCDT)
- des géodonnées, notamment le socle géologique et le réseau hydrographique et les projets de qualité du paysage (voir source dans la légende des cartes d'état des lieux du cahier des paysage).

PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES

La **typologie des paysages de Suisse** a identifié 38 types de paysages différenciés selon leurs caractéristiques naturelles et les utilisations du sol (cf. [2]).

En Valais, la typologie définit :

- en plaine : deux paysages de vallées (16, 17), un paysage périurbain (34), un paysage viticole (35), un paysage fluvial (36) et un paysage de steppes rocheuses (38) ;
- sur le versant et dans les vallées latérales : trois paysages montagnards (20, 22, 24) ;
- en montagne : trois paysages de montagne ou haute montagne (29, 31, 32).

Les types de paysages suisses ont été en partie repris, comme le paysage de steppes, ou précisés sur la base des données cantonales. Par exemple, le paysage périurbain (34) a été précisé en se référant à l'espace urbain avec centres du CCDT.

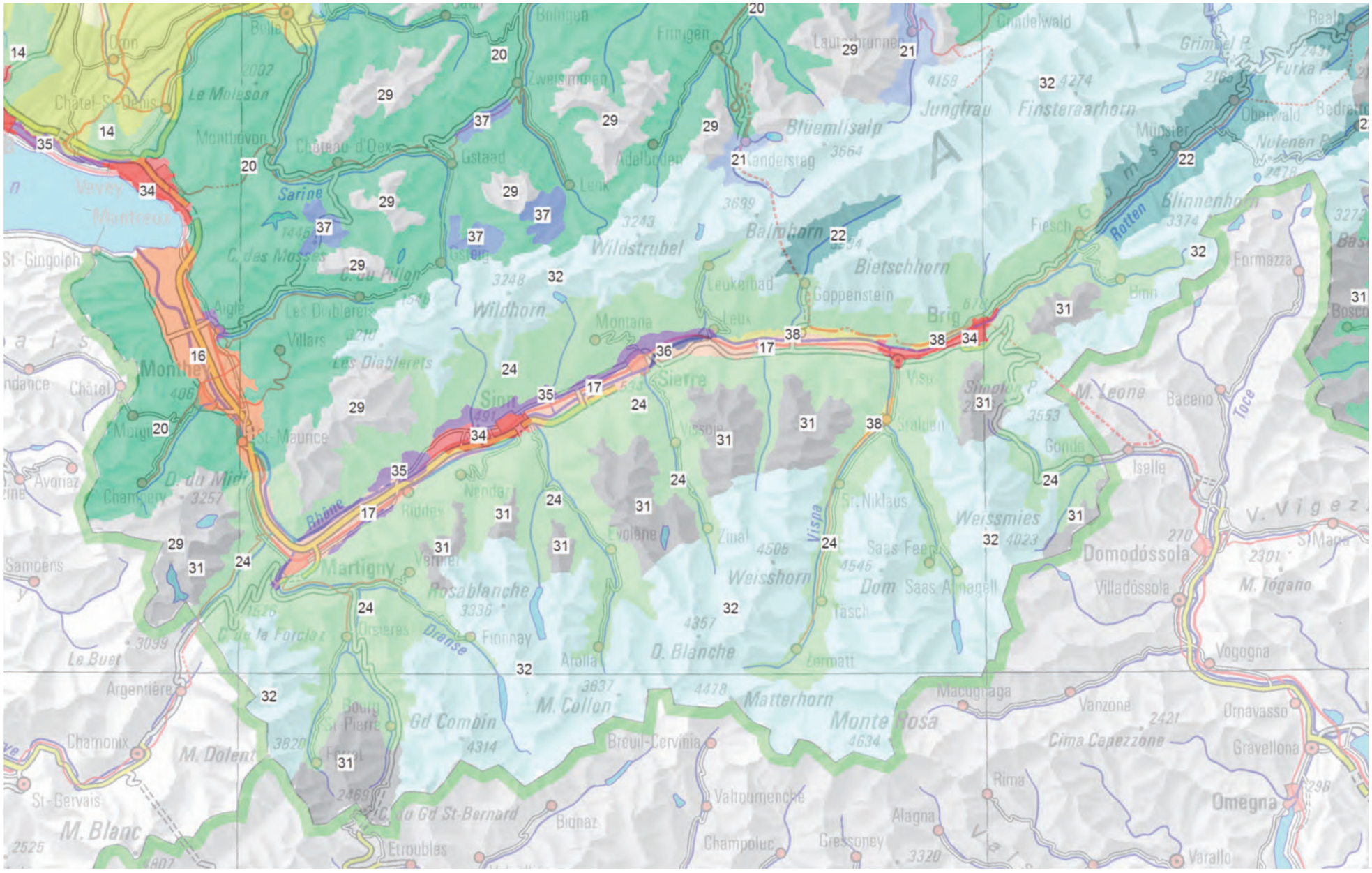
Le Moléson
Montbovon
Château d'Oex
Gstaad
Sarine
Vevey
Montreux
St-Gingolph
Aigle
Les Diablerets
Villars
Monthey
St-Maurice
Martigny
Sion
Sierre
Brig
Visp
Rhône
Dranse
Rotten
Vispa
Wildstrubel
Wildhorn
Balmhorn
Bietschhorn
Jungfrau
Finsteraarhorn
Blüemlisalp
Blinnenhorn
Weisshorn
Dom
Weissmies
Rosablanche
D. Blanche
Matterhorn
Monte Rosa
M. Collon
Gd Combin
M. Dolent
M. Blanc
Argentière
Chamonix
St-Gervais
Bonneville
Cluses
Domodóssola
Villadóssola
Vogogna
Ornavasso
Gravellona
Omegna
Varallo
Baceno
Formazza
Fiesch
Münster
Oberwald
Furka
Grimsel P.
Gondo
Iselle
Simplon P.
Saas Fee
Saas Almagell
Zermatt
Täsch
Leukerbad
Gampel
Leuk
Adelboden
Frutigen
Kandersteg
Lauterbrunnen
Grindelwald
Zweisimmen
Bulle
Châtel-St-Denis
Montana
Crans
Leytron
Riddes
Martigny
Orsières
Fionnay
Arolla
Evolène
Zinal
Vissoie
Stalden
St. Niklaus
Gondo
Bosco
Varallo
Alagna
Rima
Gressoney
Champoluc
Valtournenche
Breuil-Cervinia
Bionaz
Etroubles
Gd St-Bernard
Toce
Tocce
Sambuco
Bagnolo
Cuneo
Mondovì
Ceva
Savona
Ventimiglia
Nice
Menton
Monaco
Marseille
Toulon
Hyères
Fréjus
Cannes
Antibes
Grasse
Draguignan
Digne
Gap
Briançon
Embrun
Barcelonnette
Jausiers
Tende
Sospel
Vence
Saint-Tropez
Ste-Maxime
Bormes
Le Lavandou
Hyeres
Toulon
Aix-en-Provence
Marseille
Arles
Nîmes
Montpellier
Sète
Perpignan
Carcassonne
Narbonne
Béziers
Lodève
Millau
Rodez
Mende
Le Puy
Aurillac
Clermont-Ferrand
Vichy
Moulins
Nevers
Auxerre
Dijon
Besançon
Lons-le-Saunier
Bourg-en-Bresse
Annecy
Chambéry
Grenoble
Valence
Avignon
Tarascon
Salon-de-Provence
Aix-en-Provence
Marseille
Toulon
Cannes
Nice
Menton
Monaco
Ventimiglia
Sanremo
Imperia
Savona
Genova
Milano
Torino
Bologna
Firenze
Pisa
Livorno
Roma
Napoli
Bari
Brindisi
Taranto
Reggio Calabria
Messina
Palermo
Catania
Siracusa
Cagliari
Sassari
Olbia
Nuoro
Oristano
Ajaccio
Bastia
Corte
Porto-Vecchio
Bonifacio
Calvi
L'Ile-Rousse
Propriano
Sartène
Zonza
Bonifacio
Porto-Vecchio
Solenzara
Ghisonaccia
Aleria
Corte
Calvi
Ile-Rousse
Bastia
Ajaccio

Le **Concept cantonal du développement territorial** (CCDT, 2014) s'inscrit dans le cadre du volet stratégique de la planification directrice cantonale. Il définit les différents types d'espaces du territoire cantonal :

- dans la plaine du Rhône, l'espace multifonctionnel et l'espace urbain et ses centralités ;
- dans les coteaux et les vallées latérales, l'espace des coteaux et des vallées latérales ;
- en montagne, l'espace touristique alpin avec ses centralités ainsi que l'espace nature et paysage.

La typologie des paysages s'appuie sur les espaces du CCDT. L'espace touristique alpin forme, par exemple, le paysage de station alpine, et l'espace urbain et ses centralités, le paysage urbain.

En outre, les espaces du CCDT reflètent l'importance de l'altimétrie qui permet de distinguer les différentes entités paysagères par étages altimétriques :

- la plaine à l'étage collinéen ;
- les coteaux et les vallées latérales à l'étage montagnard;
- la montagne à l'étage sub-alpin et alpin.

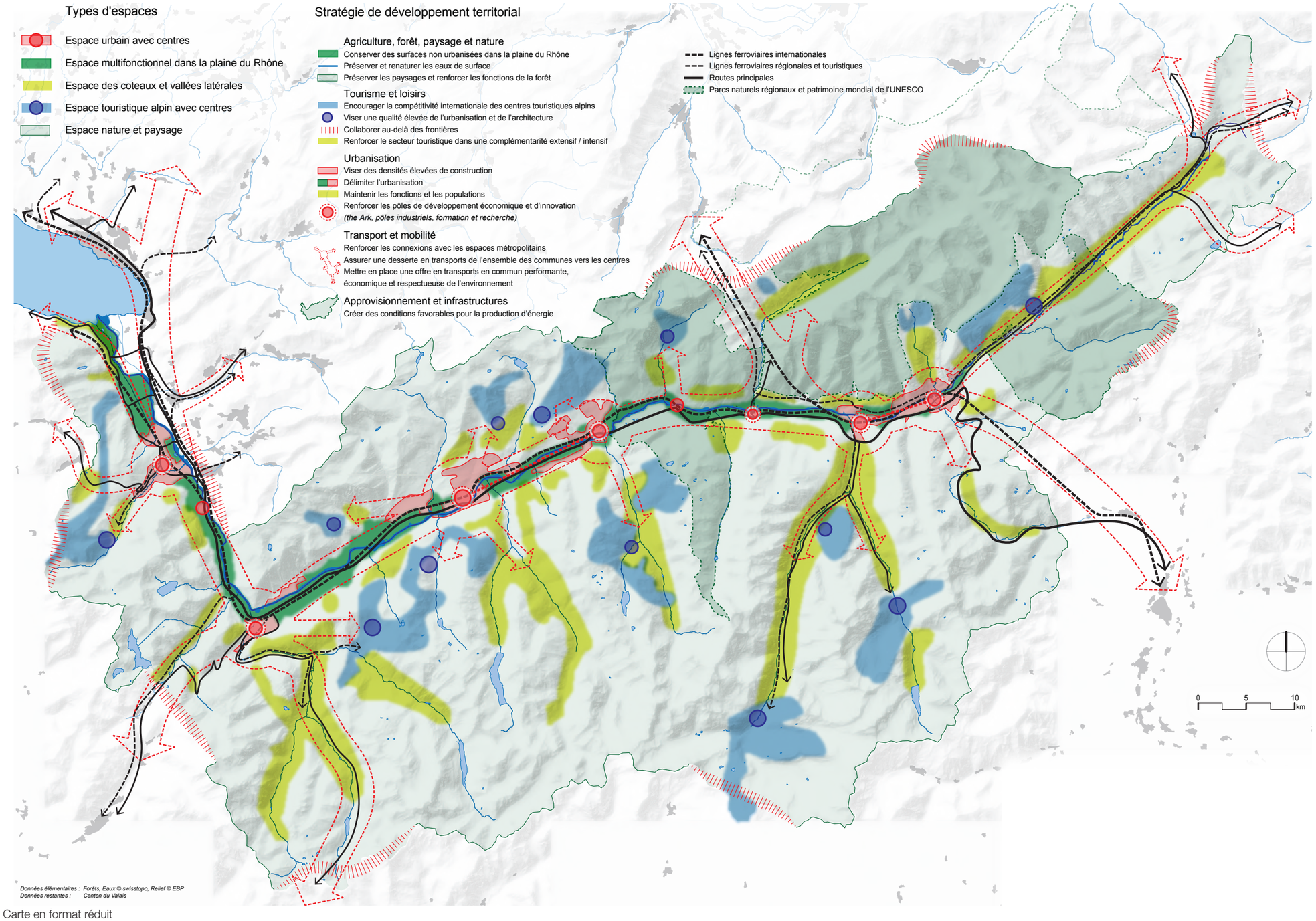

SUR LA BASE DU SOCLE GÉOLOGIQUE, UN RÉSEAU HYDROLOGIQUE DENSE ET UN TERRITOIRE ÉTENDU

Le Valais se démarque par un socle géologique remarquable, caractérisé par une grande verticalité, une morphologie chahutée et un territoire très étendu.

Le territoire est marqué par un fort différentiel altimétrique, courant des rives du Léman (372 m) à la pointe Dufour (4'634 m). Les hautes montagnes des Alpes valaisannes comptent 45 sommets de plus de 4'000 m sur un total de 48 en Suisse. L'emblématique Cervin, mais aussi le massif du Mont-Blanc, la Dent Blanche, le Grand Combin, le Weisshorn. Des neiges éternelles des glaciers, des torrents jusqu'au Rhône, il faut franchir un dénivelé de près de 4'000 m pour rejoindre le Bouveret, le futur delta du Rhône et son embouchure dans le Léman.

Ce socle géologique se compose à la fois de roche cristalline et métamorphique et de roche sédimentaire. L'eau emporte sur son passage des agrégats qui sont déposés à l'aval (roche meuble). Les propriétés physiques et chimiques variables des roches induisent une érosion différenciée et des paysages spécifiques :

- la roche cristalline et métamorphique du Mattertal avec le Cervin, des parois rocheuses en granit ou en gneiss, une
- morphologie angulaire et escarpée ;
- la roche sédimentaire du Sanetsch avec ses lapiez caractéristiques de la roche calcaire, une morphologie plus arrondie et des pentes plus douces ;
- la roche meuble de la plaine du Rhône ou la moraine des pyramides d'Euseigne avec leur chapeau de fée caractéristique.

Le réseau hydrologique prend sa source dans les nombreux glaciers, le glacier du Rhône, le grand glacier d'Aletsch, celui de la Plaine-Morte, de Ferpècle ou encore celui de Tortin. Il se ramifie à travers un réseau dense de torrents et de bisses pour converger vers le Rhône et le Léman.
L'érosion différentielle des roches par un réseau hydrologique dense et diversifié ainsi que par les processus gravitaires et l'activité humaine ont patiemment façonné une morphologie mouvementée et contrastée.

La géomorphologie, qui conditionne le type de sol, est aussi un critère important, utilisé pour définir la typologie des paysages suisses et reprise pour la typologie des paysages valaisans.

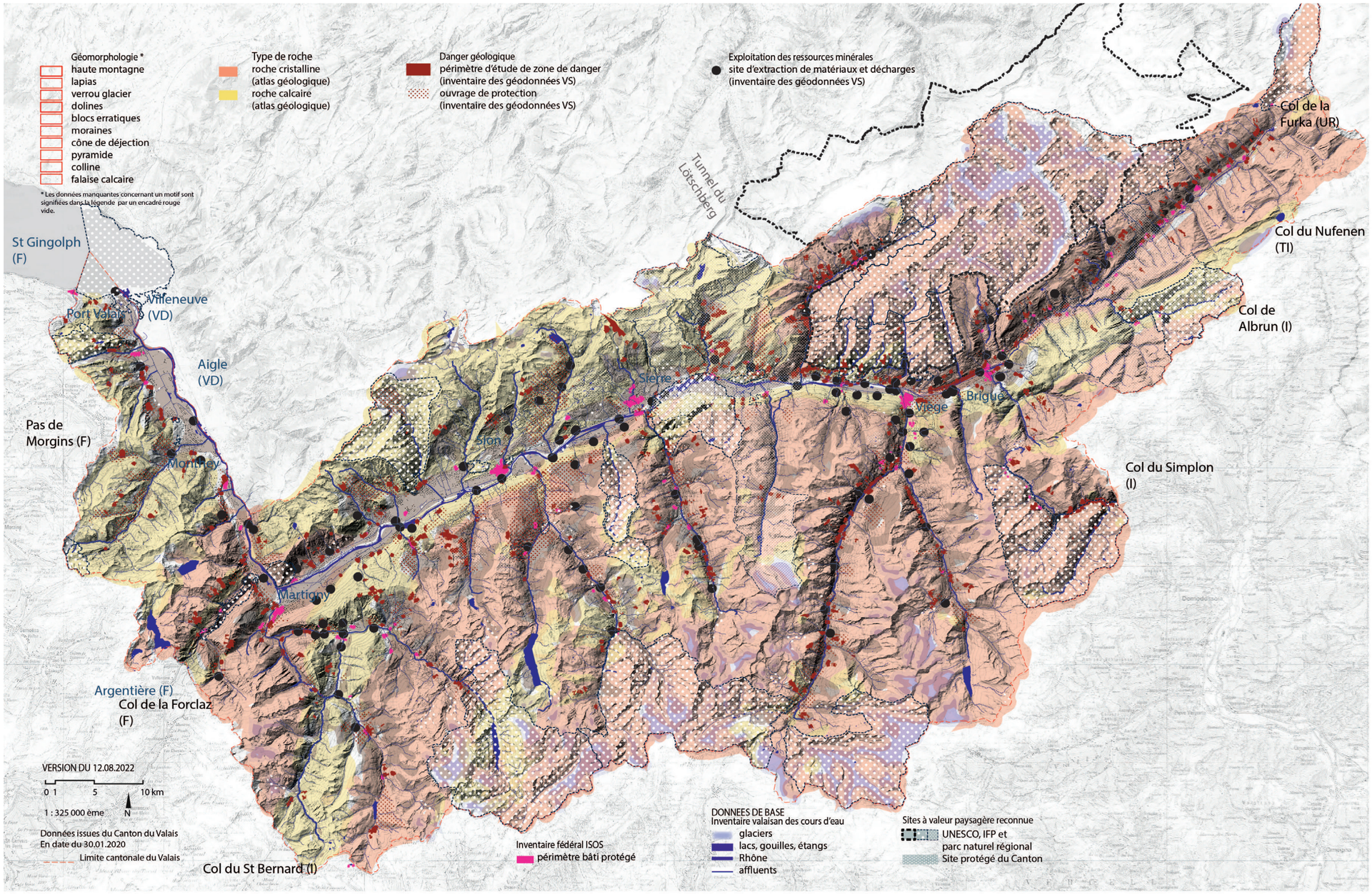

La diversité des paysages valaisans est liée en premier lieu au socle géologique et aux processus géomorphologiques qui ont façonné le relief. Il en résulte une vallée principale, la vallée du Rhône, vers laquelle convergent les vallées latérales.

Les conditions de vie sont très différentes et contrastées entre la vallée du Rhône ou les vallées latérales : de l'horizontalité de la plaine à la verticalité des montagnes, de l'assèchement de la plaine du Rhône au réseau d'irrigation des bisses en montagne, de la plaine comme passage obligé entre le Nord et le Sud de l'Europe à la quasi autarcie de certaines vallées.

Le paysage du Valais qui a été arpenté se fonde ainsi sur trois entités paysagères différentes, aussi nommées ensembles paysagers : celle du Rhône, celle des versants et des vallées latérales, et celle de la haute montagne.

L'altitude démarque ces entités qui forment différents étages altimétriques. L'hypothèse de travail pour définir les limites de ces trois étages s'appuie sur la typologie des paysages de Suisse.

L'étage de la plaine :

Avec la vallée de Conches, la plaine du Rhône, le défilé de St-Maurice et l'ouverture du Chablais, cette entité est marquée par le Rhône, du glacier éponyme à son embouchure dans le Léman.

L'étage des versants et vallées latérales :

Avec les montagnes, les vallées latérales et les versants, cette entité est marquée par les affluents du Rhône, des glaciers à leur embouchure dans la plaine.

L'étage de la haute montagne :

Cette entité est marquée par les glaciers et les névés, les paysages minéraux de la haute montagne, les alpages et les stations alpines.

Ces trois étages regroupent plusieurs entités différentes. En effet, chaque vallée présente des caractères forts et distinguables les uns des autres. Par leur histoire, pratiques, langages et habitudes communes, les vallées produisent une entité paysagère distincte.

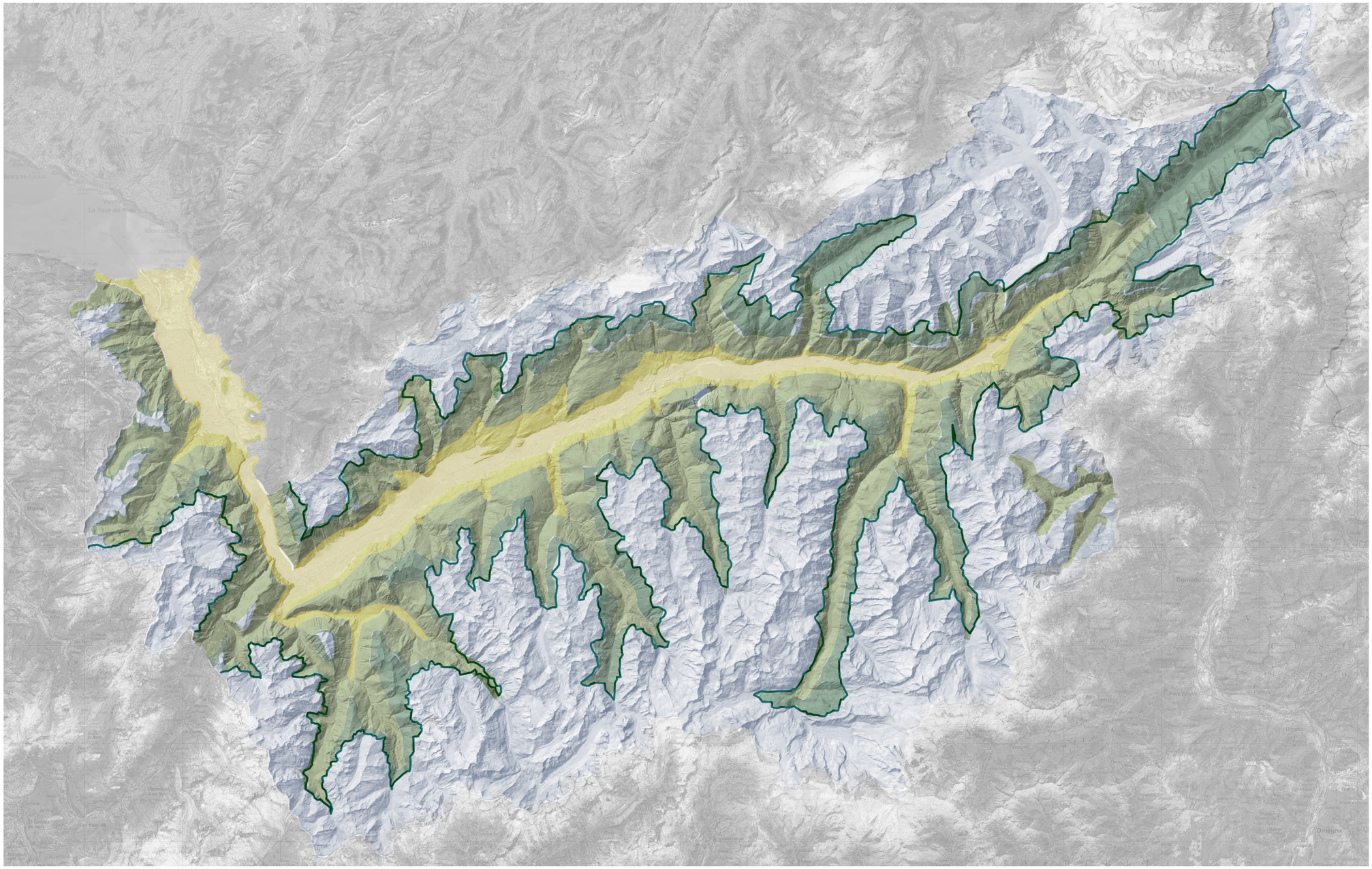

24 Carte en format réduit

Approche thématique

RÉFÉRENCES

Le catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse (CPCCS) a identifié six composantes paysagères thématiques (ou textures) : la forêt, l'agriculture, l'eau, le bâti, les infrastructures et le patrimoine qui se déclinent en 39 paysages culturels caractéristiques que l'on retrouve en Suisse à plus ou moins grande échelle.

Le Plan directeur cantonal (PDc) est l'instrument de coordination des diverses activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il se structure sur la base de cinq domaines d'activités : l'agriculture, la forêt, le paysage et la nature ; le tourisme et les loisirs ; l'urbanisation ; la mobilité et les infrastructures de transport ; l'approvisionnement et autres infrastructures.

La CPc est élaborée en tenant compte de ces deux approches. En outre, tout comme la Conception « Paysage Suisse », l'approche thématique permet de lier les paysages spécifiques aux objectifs sectoriels pour les différents domaines politiques du Canton.

LES COMPOSANTES THÉMATIQUES

Dans un 1er temps et sur la base du PDc, 10 composantes thématiques constitutives des paysages valaisans ont été identifiées :

- celles constitutives du socle avec les paysages géologiques et les paysages des eaux ;
- celles de surfaces préexistantes et modifiées par l'activité humaine avec les paysages naturels et les paysages forestiers ;
- celles de surfaces façonnées par l'activité humaine avec les paysages agricoles et les paysages bâtis ;
- celles transversales avec les paysages de transition et de reconversion, les paysages parcourus, les paysages d'énergie, les paysages de patrimoine culturel et des mayens.

LES MOTIFS

Pour bien comprendre et rendre compte de la richesse et de la diversité de chacune des composantes thématiques, les différentes facettes, appelées motifs paysagers, qui la composent ont été identifiées et listées dans le tableau thématique ci-dessous. Ainsi par exemple, la thématique de l'agriculture se compose des motifs des terres assolées, des grandes cultures, de l'arboriculture et des cultures fruitières, de la vigne et du vignoble en terrasses, des bocages, des prairies de fauche et des pâturages permanents, des alpages et des pâturages d'estivage.

Dans un 2e temps, les 10 composantes thématiques et les motifs identifiés ont été confrontés aux paysages définis dans le catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse (CPCCS) et dans la typologie des paysages de Suisse, en gardant à l'esprit les spécificités du canton du Valais. Ce processus a permis de préciser et de consolider les 10 composantes thématiques initiales.

En outre, les motifs paysagers structurants sont des paysages qui nécessitent des objectifs et des mesures spécifiques en relation avec les objectifs sectoriels cantonaux. Pour en tenir compte, la composante thématique est ainsi déclinée en différents paysages. Ainsi par exemple, le paysage forestier se décline en paysage de forêt dense et en paysage de pâturages boisés.

COMPOSANTES PAYSAGERES THEMATIQUES									
CONSTITUTIVES DU SOCLE		DES ÉCOSYSTÈMES PRÉEXISTANTS ENTRETENUS OU NON PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES		DE SURFACES FACONNEES PAR L'ACTIVITE HUMAINE		TRANSVERSALES			
paysage géologique et dangers	paysage des eaux et dangers de crue	paysage naturel	paysage forestier	paysage agricole	paysage bâti	paysage de transition / de reconversion	paysage parcouru	paysage d'énergie	paysage patrimoine culturel / des mayens
MOTIFS PAYSAGERS									
géomorphologie	carte de dangers répertoriés	steppes rocheuses (données extraites de l'inventaire PPS "non exhaustif")	forêt de coteau de plaine (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)	terres assolées	urbain et périurbain (y compris commerce et industrie) - plaine	franges de type agricole, forestier, rivulaire ou glaciaire (avancée de l'urbanisation ou de la forêt, revitalisation de cours d'eau, fonte des glaciers)	**mobilité douce**	parc éolien	**patrimoine culturel**
motifs non représentés {pas d'inventaire complet}	couloir d'avalanche	paysage naturel de montagne (données extraites du document «Types de paysage de suisse» - ARE)	forêt de versant collinéen et montagnard (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)	grande culture - culture maraîchère - culture fruitière / terres non assolées	émergent (interface gare, grand potentiel, ...) - plaine	friches bâtie, agricole et d'infrastructure	chemin pédestre	champs de panneaux solaires	ISOS et complément cantonal
collines	zone de danger hydraulique	REC (nouvelles liaisons, nouvelles surfaces; réseau existant)	forêt de versant haut-montagnard et subalpin (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)	vignes, vignoble en terrasses	village (y compris extensions) - plaine, coteau et vallée latérale	dynamiques naturelles (éboulement, chute de pierre, inondation)	voie cyclable et pistes VTT	conduite forcée	IVS
type de roche	zone de danger de crue du Rhône	haies, bosquets, allées	pâturage boisé (inventaire en cours d'élaboration)	bocages	station touristique - en montagne		non pris en compte: pistes de ski (alpin et fond) et itinéraires hivernaux	ligne haute tension (LHT)	bisse
roche cristalline	**protection**	**protection**	pâturage boisé	prairies (herbes fauchées) et pâturages (bétail) permanents	espace public		domaines skiables	centrale hydroélectrique	murs en pierres sèches et terrasses agricoles
roche calcaire	inventaire fédéral des zones alluviales	espace réservé aux eaux ERE	rideau brise-vent en plaine et cordons boisés (données PDc - Allées de peupliers)	alpages et pâturage d'estivage			remontées mécaniques existantes / projet	oléoduc du Rhône	ICOMOS
exploitation des ressources minérales (composante transversale)	inventaire fédéral des bas-marais et des hauts marais	inventaire fédéral des zones alluviales	**protection**	bisse			**transport public**	gazoduc	patrimoine immatériel UNESCO
site d'extraction de matériaux et décharge	Inventaire cantonal des canaux	inventaire fédéral des sites marécageux, des bas-marais et des hauts marais	réserve forestière				Interface d'échanges modaux (gare)	installation de biogaz	**patrimoine culturel des mayens**
danger géologique (composante transversale)	inventaire cantonal des bisses	inventaire fédéral des prairies et pâturages secs					chemin de fer (catalogue des objets swiss TLM)	chaufferie d'alimentation d'un réseau de chaleur à distance	construction des mayens
périmètre d'étude de zone de danger	zone de protection cantonale des eaux souterraines	inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens					**transports individuels**	réseau de chaleur à distance non enterré	pâturage
ouvrage de protection	**hydrogéomorphologie**	inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau					route cantonale (inventaire des géodonnées VS)	construction énergétiquement rénovée	
	motifs non représentés {pas d'inventaire complet}	inventaire cantonal des canaux					**patrimoine**		lisière de la forêt
	motifs structurants complémentaires	réserve forestière					Inventaire des voies historiques (IVS)		bisse
	embouchure	chasse: districts francs					Inventaire cantonal des bisses		murs en pierre sèches et terrasses agricoles
	cascade	site UNESCO							

Confrontation des approches

L'**approche territoriale** a permis d'identifier les différents types de paysages et les entités territoriales de la plaine du Rhône et des vallées latérales, puis de choisir les entités à arpenter (la Vallée de Conches, le Mattertal, le Lötschental, le Val d'Hérens, l'Adret du Rhône, l'Entremont et le Chablais) comme étant caractéristiques du territoire valaisan. L'**approche thématique** a permis de rattacher les différents paysages aux domaines du PDc.

Sur cette base, comment identifier les sites les plus pertinents à arpenter pour rendre compte de la diversité cantonale et être représentatifs ou emblématiques des spécificités cantonales ?

Chaque site est unique. Il résulte de la combinaison spécifique d'un territoire et des différentes composantes thématiques qui le constituent. Il existe cependant une parenté entre certains sites. Elle résulte de la similitude des composantes thématiques (dominante et transversale) ainsi que des processus de formation et des caractéristiques spatiales qui en découlent. Cette parenté correspond in fine à un type de paysage. Il est identifié et associé au site. Le type de paysage donne la « couleur », le caractère principal. Ainsi par exemple, les sites représentatifs des paysages des coteaux viticoles ont des similitudes et se ressemblent sur l'ensemble du territoire cantonal. Ces similitudes permettent une extrapolation par analogie.

Le caractère principal est nuancé par la morphologie du site et les motifs paysagers spécifiques. Le site de coteau viticole de la Combe d'Enfer avec le hameau de Tassonières, une morphologie en cirque, la très forte pente structurée en terrasses en font un lieu à part.

Quel arpentage est le plus à même de rendre compte d'une thématique spécifique ? Quelles sont les thématiques les plus pertinentes pour chacun des arpentages ?

Par cette double approche, les sites les plus pertinents à arpenter ont été identifiés pour rendre compte et couvrir l'ensemble des thématiques et leurs motifs.

Coteau viticole, Combe d'Enfer, Fully

Le territoire cantonal occupe un huitième de la superficie totale de la Suisse, s'étalant sur près de 5'200 km². Il faut parcourir près de 150 km pour relier le glacier du Rhône à son embouchure sur le Léman. Dans ce contexte, il s'est rapidement avéré qu'il était impossible d'arpenter l'ensemble du territoire cantonal. L'option retenue a été de choisir des territoires représentatifs ou emblématiques de la grande diversité cantonale pour pouvoir, dans un deuxième temps, étendre les enseignements par analogie à l'ensemble du territoire cantonal.

Sur la base du croisement des analyses territoriales et thématiques, les territoires suivants ont été arpentés afin de rendre compte de l'entité de la plaine :

- la source du Rhône avec l'arpentage de la vallée de Conches ;
- quelques spécificités de la plaine du Rhône aux croisements des différentes vallées latérales arpentées (notamment l'espace urbain et multifonctionnel de la plaine) ;
- le versant ensoleillé en balcon sur la plaine du Rhône, avec l'arpentage de l'Adret du Rhône ;
- l'embouchure du Rhône et les rives du Léman avec l'arpentage du Chablais.

Et pour les entités du versant et des vallées latérales, et de la haute montagne (approchée depuis les vallées latérales) :

- la haute montagne liée à l'alpinisme et au tourisme, avec l'arpentage du Mattertal et l'emblématique Cervin ;
- les routes historiques des cols et le franchissement des Alpes, avec l'arpentage de l'Entremont ;
- un environnement hostile, la grande difficulté de (sur)vivre et la nécessité de la transhumance, avec l'arpentage du Val d'Hérens ;
- des vallées hautes fermées, leurs spécificités et leur identité très forte, avec l'arpentage du Lötschental.

Le cahier des entités paysagères présente les spécificités de chacune des entités arpentées.

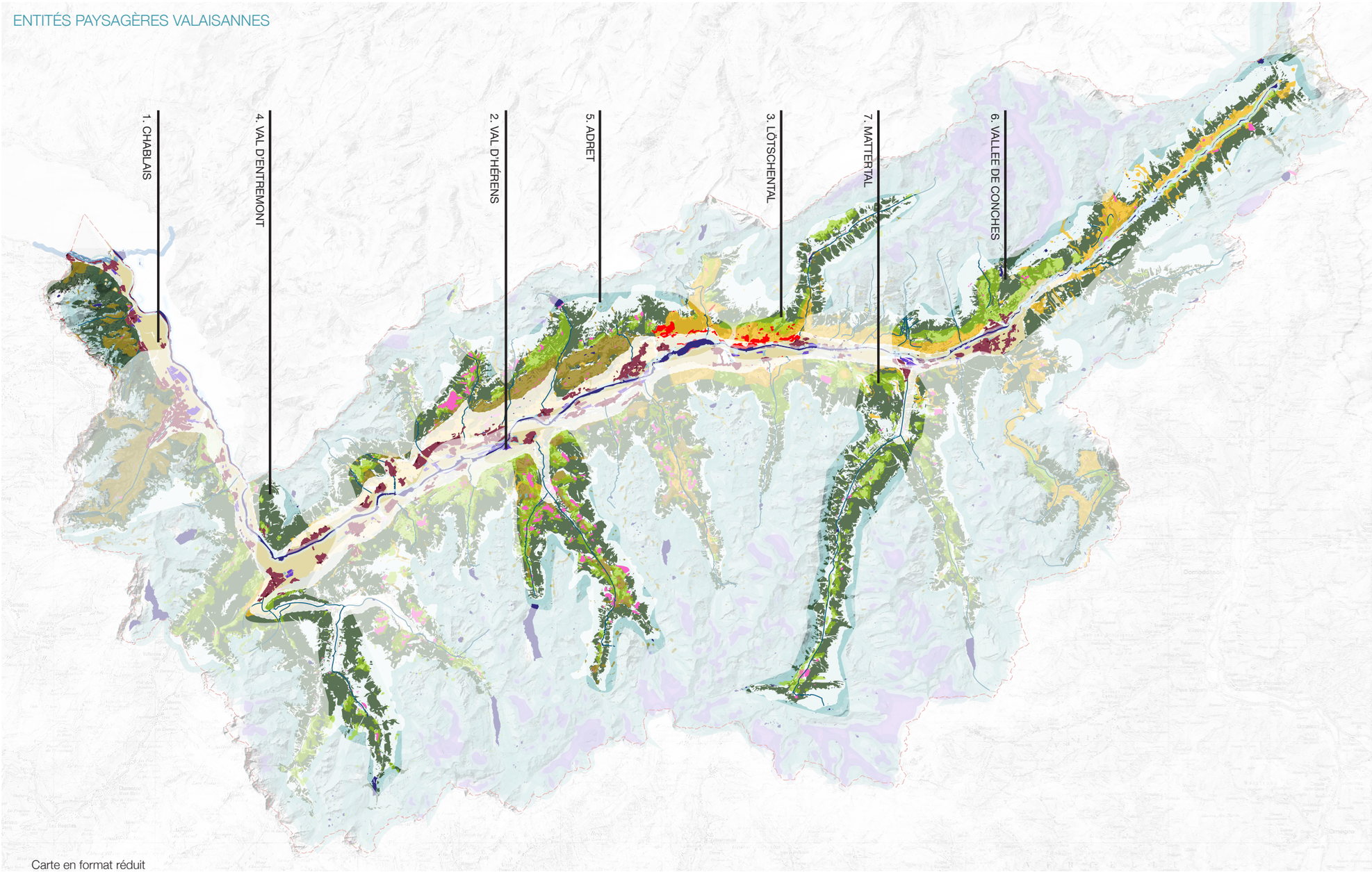

Carte en format réduit

Arpentage

Arpenter, c'est parcourir le territoire pour avoir une approche sensible du paysage. Non seulement voir, mais écouter, toucher, sentir, ressentir le paysage et prendre conscience de son évolution au gré des saisons.

Les arpentages, ce sont sept journées de terrain pour parcourir autant d'entités paysagères caractéristiques ou emblématiques des spécificités cantonales avec un groupe pluridisciplinaire composé des cheffes et chefs de projets, des responsables des thématiques (mandataires, représentants et représentantes des services cantonaux et experts et expertes externes), ainsi que des habitants et habitantes ou usagers et usagères avec un fort ancrage local.

Dans le tableau des arpentages en annexe, les 7 entités paysagères sont numérotées de 1 à 7 et les 43 sites paysagers liés classés de A à I, selon la chronologie des arpentages.

1 - Le Chablais, 9 sites : 1A à 1I,
2 - Le Val d'Hérens, 6 sites : 2A à 2F,
3 - Le Lötschental, 5 sites : 3A à 3E,
4 - L'Entremont, 6 sites : 4A à 4F,
5 - L'Adret du Rhône, 6 sites : 5A à 5F,
6 - La Vallée de Conches, 5 sites : 6A à 6E,
7 - Le Mattertal, 6 sites : 7A à 7F.

Sur la base d'une première étude cartographique (thématique et historique), le travail de terrain a permis pour chacun des sites paysagers arpentés de répondre aux questions suivantes :

Quelle est la composante thématique ?

L'agriculture, la nature, la forêt, l'eau, le bâti, le patrimoine, les mobilités ?

À quelles prestations répond ce site ?

Comme habitat pour la faune ou la flore ? Comme support pour l'implantation de bâtiments ou d'infrastructures ? Comme source de denrées alimentaires, bois ? Comme régulation des dynamiques naturelles ? Comme espace de détente ? Comme source d'identification ?

Quelles sont les qualités paysagères ?

Quels sont les éléments qui confèrent son identité à un paysage (p. ex. une cohabitation harmonieuse des différentes composantes thématiques) ?
Comment le paysage répond-il aux exigences multiples de la population et de l'environnement ?

Quelles sont les champs de tension ?

Quelles sont les forces en présence ? Quelle est l'évolution spontanée de ce paysage (p. ex. la déprise agricole et l'avancée de la forêt, l'avancée du bâti et des infrastructures et la perte de biodiversité) ?

Les sites paysagers arpentés sont documentés par un relevé photographique et un tableau de synthèse des différentes discussions.

Lors des arpentages, les discussions ont été nourries par la diversité des sensibilités et des approches thématiques. Les échanges interdisciplinaires ont permis à chacun et chacune d'élargir sa compréhension du paysage, globalement, au-delà de sa propre discipline. Les 45 sites arpentés forment ensemble un référentiel commun, une base de comparaison favorisant les échanges, la compréhension mutuelle et le « travailler-ensemble » (cf. Annexe: tableau des arpentages).

Photo de groupe au Gd. St-Bernard, Val d'Entremont

Photo de groupe avec vue sur Tourtemagne, vallée du Rhône

Bilatérales

Au fur et à mesure des arpentages, une première structure des paysages valaisans se dessine peu à peu avec en arrière-plan le catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse et la typologie des paysages suisses. Les paysages valaisans sont structurés par composantes thématiques. Chacune d'elles est portée administrativement par un service cantonal spécifique qui est en charge autant de la stratégie que de la mise en œuvre.

Des séances bilatérales avec le service concerné ont permis de poursuivre le « travailler-ensemble » des arpentages pour co-construire la vision du paysage cantonal dans son ensemble, définir les objectifs et les mesures spécifiques à la composante thématique et ancrer la co-responsabilité de la gestion du paysage cantonal.

Une première séance a permis de présenter, d'échanger et de consolider une esquisse des différents types de paysages valaisans et de leur associer certains sites paysagers arpentés. Ensuite, les discussions ont porté sur les qualités et les champs de tension du ou des paysages de la composante thématique, en se basant notamment sur des blocs-diagramme des sites paysagers arpentés. Une première cartographie thématique présente une sélection des données pertinentes (souvent liées aux motifs) sur lesquelles s'appuyer pour représenter le(s) paysage(s) spécifique(s) de la composante thématique.

Une deuxième séance est dédiée aux objectifs et aux mesures spécifiques à la thématique afin de définir quels sont les éléments à préciser et/ou compléter en fonction des planifications supérieures (notamment le CCDT et le PDc).

L'exemple ci-dessous du bloc-diagramme du Val d'Entremont illustre le paysage des villages. Il met en évidence les motifs spécifiques à ce site (en haut, en italique) ainsi que les champs de tension identifiés (à gauche).

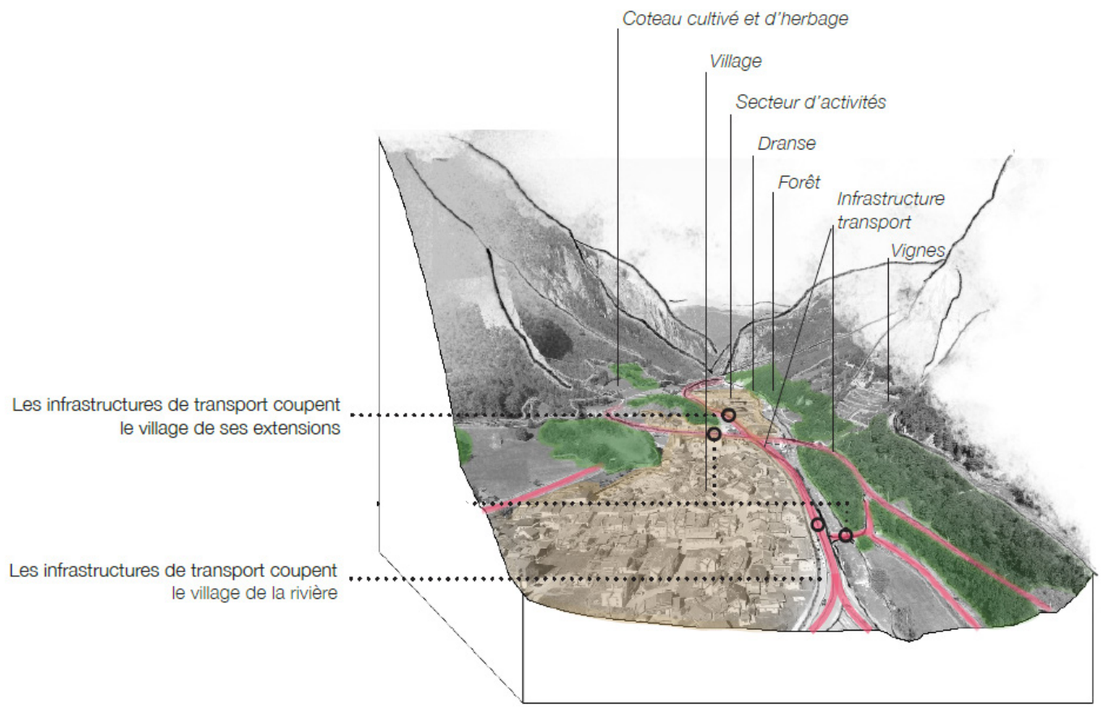

Village de Sembrancher, Val d'Entremont, base du bloc-diagramme ci-contre

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

Weissenried, Lötschental

Les étages

La typologie des paysages est présentée à travers trois étages d'altitude puis structurée par composantes thématiques.

Au vu de la grande amplitude altimétrique du Valais et sur la base de la typologie des paysages suisses, l'analyse par étage met en évidence que certains paysages sont liés à la plaine, d'autres aux versants et aux vallées latérales et d'autres encore à la montagne. Ainsi, à l'étage des versants et des vallées latérales se côtoient les paysages forestiers de forêt dense et de pâturages boisés, les paysages agricoles de coteaux viticoles, cultivés et d'herbages ainsi que le paysage bâti des villages et des stations alpines.

Dans ces trois étages, les situations varient sensiblement en fonction des facteurs géomorphologiques et climatiques : en rive droite de la plaine du Rhône avec l'adret chaud et ensoleillé ou à l'ubac froid et ombragé en rive gauche. La matrice des étages ci-dessous présente les différentes composantes thématiques dominantes et leur répartition par étage. Le paysage bâti des villages n'est pas lié à un étage en particulier de même que les paysages transversaux qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessous (paysages d'énergie, parcouru, etc.).

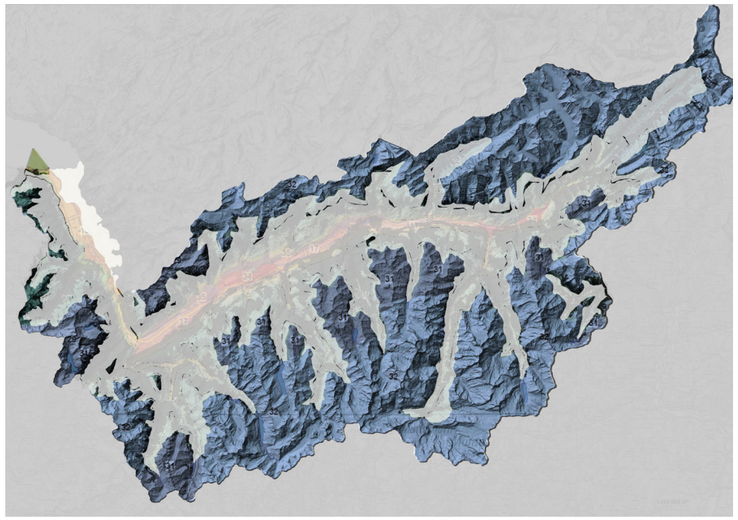

Etage collinéen (Etage de la plaine)

Eau	Paysage des rives du Léman
	Paysage du domaine du Rhône
Nature	Paysage de steppe
Agric.	Paysage de la plaine agricole
Bâti	Paysage urbain
	Paysage des villages et hameaux

Etage montagnard (Etage des versants et des vallées latérales)

Forêt	Paysage forestier dense
	Paysage de pâturages boisés
Agric.	Paysage de coteaux cultivés et d'herbages
	Paysage de coteaux viticoles
Bâti	Paysage de stations alpines
	Paysage des villages et hameaux

Etage Sub - alpin et alpin (Etage de la montagne)

Eau	Paysage de haute montagne
Nature	Paysage naturel de montagne
Agric.	Paysage des alpages
Bâti	Paysage de stations alpines

Les types de paysages valaisans

Les paysages valaisans se structurent en 10 composantes thématiques : les paysages géologiques et de dangers, les paysages d'eau, les paysages naturels, les paysages forestiers, les paysages agricoles, les paysages bâtis, les paysages d'énergie, les paysages parcourus, les paysages de transition et de reconversion ainsi que les paysages du patrimoine.
Ces paysages sont précisés lorsqu'un motif particulier nécessite des objectifs et des mesures spécifiques (motifs structurants). La composante thématique est alors déclinée en plusieurs paysages. Ains, les paysages des rives du Léman, du domaine du Rhône et de haute montagne forment les différents motifs du paysage d'eau.

Composante thématique dominante de l'eau, Bois de Finges

Les 10 composantes thématiques se structurent en composantes dominantes et transversales. Il en résulte une typologie paysagère propre au Valais.

Les **composantes thématiques dominantes** couvrent l'ensemble du territoire cantonal. Il s'agit :

- des composantes constitutives du socle avec les paysages d'eau déclinés en :
  paysage des rives du Léman
  paysage du domaine du Rhône
  paysage de haute montagne

Composante thématique dominante de la nature, Glacier d'Aletsch

Composante thématique dominante de la forêt, vue sur le val Ferret

Composante thématique dominante de l'agriculture, Sion

Composante thématique dominante du bâti, Martigny

Composante thématique transversale de l'énergie, barrage des Toules, Val d'Entremont

- des composantes d'écosystèmes préexistants entretenus ou non par les activités humaines avec les paysages naturels, déclinés en :
  paysage de steppes
  paysage naturel de montagne

  et les paysages forestiers, déclinés en :
  paysage forestier dense
  paysage de pâturages boisés

- des composantes de surfaces façonnées par l'activité humaine avec les paysages agricoles :
  paysage de la plaine agricole
  paysage des coteaux viticoles
  paysages des coteaux cultivés et d'herbages
  paysage des alpages

  et bâtis :
  paysage urbain et périurbain
  paysage des villages et hameaux
  paysage de stations alpines

Les **composantes thématiques transversales** se superposent et traversent les thématiques dominantes. Elles se composent du :
paysage d'énergie
paysage parcouru
paysage de transition et de reconversion

- des paysages du patrimoine, déclinés en :
  paysage patrimoine culturel général
  paysage patrimoine culturel des mayens
  paysage naturel protégé

- des paysages géologiques et de dangers, déclinés en :
  paysage marqué par l'exploitation des ressources minérales
  paysage marqué par les dangers géologiques et nivo-glaciaires

Le cahier des paysages valaisans présente de manière détaillée chacun de ces paysages à travers :

- les qualités qui le caractérisent ;
- les champs de tension qui renseignent sur son évolution spontanée ;
- les objectifs de protection, de gestion et de valorisation à atteindre et les mesures à mettre en œuvre pour orienter son évolution.

Composante thématique transversale des paysages parcourus

Composante thématique transversale de transition et reconversion, Le Bouveret

Composante thématique transversale du patrimoine, vallée de Conche

Composante thématique transversale de la géologie et des dangers, Mattertal

CPc TYPES DE PAYSAGE VALAISANS

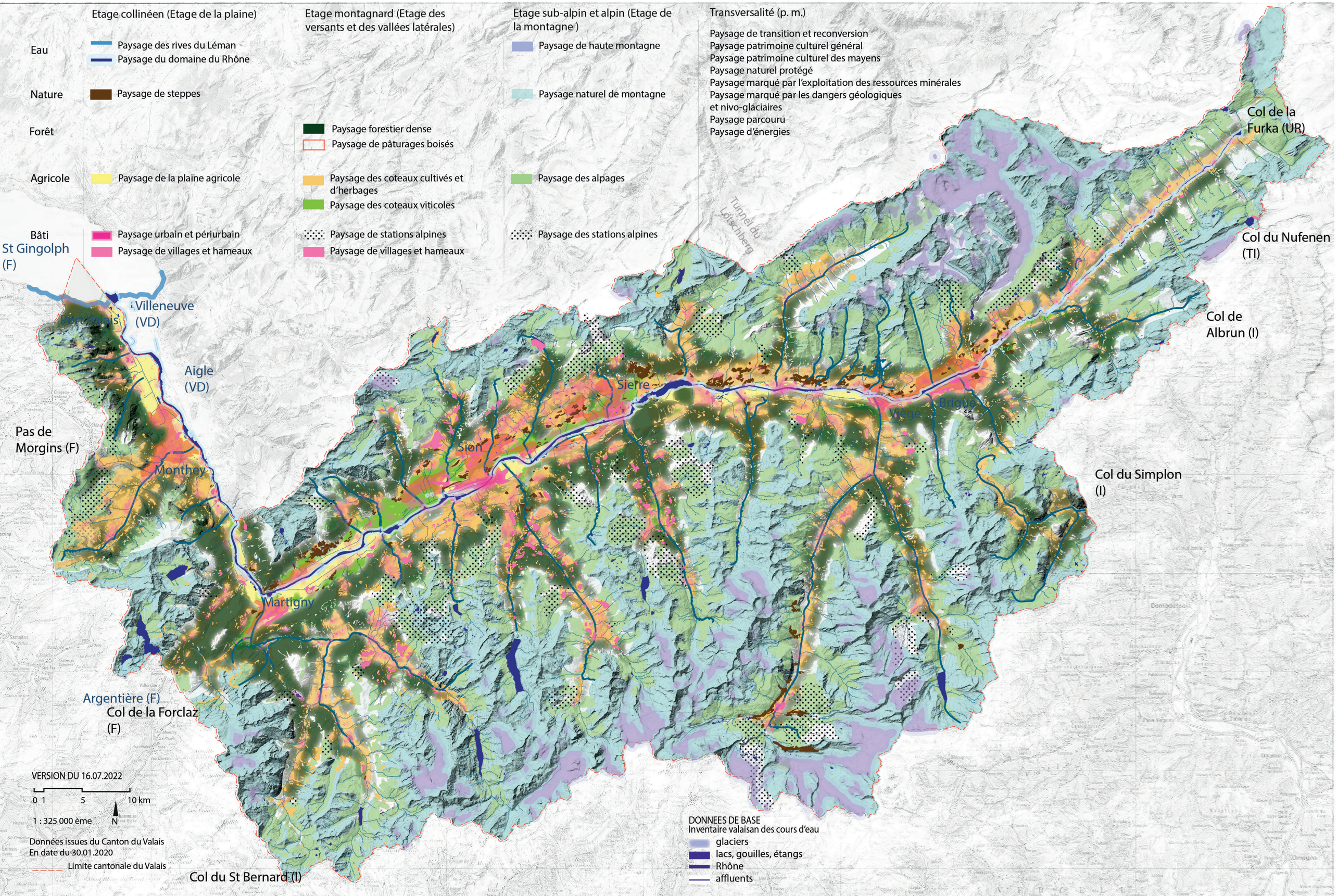

VISION PARTAGÉE

Vue sur le Chablais depuis Vionnaz

LES CINQ OBJECTIFS STRUCTURANTS GÉNÉRAUX

Les cinq objectifs structurants généraux sont le fondement de la vision partagée du paysage dans sa globalité. Ils donnent les grands axes pour un développement cohérent du paysage à l'échelle cantonale. Ils sont repris et formulés de manière plus ciblée pour chaque type de paysage dans le cahier des paysages. Ils peuvent être aussi bien des objectifs de protection, de gestion que de valorisation.

la Charpente : Consolider la charpente paysagère à l'échelle cantonale

Le réseau hydrologique cantonal avec le Léman, le Rhône et ses affluents est associé à la structure végétale qui l'accompagne et forme la charpente bleue-verte. La continuité de la charpente contribue à la mise en réseau et à la conservation des milieux naturels à l'échelle cantonale, intercantonale et transfrontalière. Elle est souvent utilisée comme support pour la mobilité. Cet objectif répond à la prestation d'habitat pour la biodiversité, à celle de régulation pour les enjeux climatiques notamment et à celle d'espace de détente pour la population.

la Diversité : À toutes les échelles de planification considérer l'ensemble des grands paysages et leur diversité

Cet objectif témoigne de la grande diversité des paysages valaisans liée notamment à un fort différentiel altimétrique et à une morphologie mouvementée et contrastée. Il se décline au travers des étages :

À chaque étage

- Préserver et valoriser la qualité et les spécificités des grands paysages naturels et culturels

Aux étages montagnards et alpins

- Orienter le développement des stations de montagne et des domaines skiables dans le respect du paysage
- Maintenir les paysages cultivés en montagne en complémentarité avec l'agriculture de plaine et freiner l'exode rural

À l'étage collinéen

- Préserver les paysages de la plaine agricole en maintenant des surfaces agricoles ouvertes et productives tout en assurant l'interconnexion des espaces naturels

l'Évolution : Soigner les franges entre les différents grands paysages

Le paysage est en perpétuelle évolution. Il se transforme avec le changement de luminosité (paysage diurne ou nocturne), au gré des saisons, en fonction des changements climatiques ou du rééquilibrage des forces de la nature. Le paysage mute aussi en fonction de l'évolution des champs de tension liés aux activités humaines. Certains paysages avancent, d'autres reculent. Il en résulte des franges, un entre-deux souvent peu défini et avec peu de qualité. L'exploitation de certains paysages s'accentue, d'autres sont abandonnés : extension du bâti dans les paysages agricoles, déprise agricole et extension de la forêt, fonte des glaciers, etc.

La transition, souvent liée à l'extension du bâti, est un processus assez lent. La reconversion, généralement liée à la transformation du paysage bâti sur lui-même, dans un même territoire, résulte d'une volonté politique, d'une planification avec une réalisation à court ou moyen terme, et est un processus plus rapide.
Requalifier les coutures (franges), préserver ou donner une identité aux paysages de transition et de reconversion sont des objectifs sensibles.

l'Équilibre : Localement, planifier ensemble à partir du paysage

Pour accompagner le paysage vers un développement équilibré, la charpente bleue-verte cantonale est renforcée et complétée à l'échelle locale par la définition des espaces structurants ouverts. Les ramifications prennent différentes formes et traversent différents paysages, à l'exemple d'un bisse dans le vignoble ou d'un torrent dans un village. Cet objectif répond à la prestation d'habitat pour la biodiversité, à celle de régulation pour les enjeux climatiques notamment et à celle d'espace de détente pour la population.

L'évolution équilibrée du paysage est favorisée par la promotion d'une culture du bâti de qualité. La culture du bâti comprend aussi bien l'espace bâti et l'espace non bâti. Il s'agit de créer des villes et des villages vivants, aménagés avec soin et susceptibles de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant leurs particularités historiques (cf. [1]).

Cette qualité se retrouve dans l'utilisation du sol adaptée au site, la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces publics. Les particularités locales, le patrimoine bâti, culturel et naturel sont identifiés, préservés et valorisés. Les atteintes sont réparées. L'urbanisation est contenue (regroupement des infrastructures, concentration des constructions, mesures d'aménagement du territoire pour laisser libre cours à la dynamique naturelle lorsque c'est possible). La qualité paysagère assure un cadre de vie attractif et constitue, in fine, un facteur significatif d'implantation.

l'Exemplarité : Faire évoluer le paysage par l'exemple guidé, une lecture territoriale et une approche pluridisciplinaire

Cet objectif témoigne de l'ambition de la CPc d'élaborer 10 projets-modèles paysage (PMP) pour accompagner le développement du paysage valaisan par des exemples concrets, pragmatiques et qualitatifs. Les enseignements des PMP sont synthétisés dans un guide de bonnes pratiques. Les nouveaux projets sont élaborés par analogie aux PMP. Peu à peu, le « réflexe paysage » s'impose. Les différentes pratiques intègrent le paysage.

LES PROJETS-MODÈLES PAYSAGE

Les projets-modèles paysage (PMP) s'inspirent des projets-modèles portés par la Confédération et l'Agenda 2030 valaisan.

Les PMP sont des outils de mise en œuvre des objectifs de la CPc. À travers des cas concrets, ils permettent d'initier des interventions sur le terrain en prenant en compte les spécificités locales, de tester des méthodes et de faire évoluer le paysage. Ils portent aussi bien sur les grands projets cantonaux que sur des mesures de planification, couvrent l'ensemble des différents paysages valaisans et sont des exemples à suivre. Un guide de bonnes pratiques présente les cas étudiés et les différents enseignements issus de ces démarches. Les nouveaux projets sont élaborés par analogie en s'appuyant sur les PMP déjà réalisés. Avec le temps, le « processus paysage » devient une bonne pratique, une habitude, un « réflexe paysage ». Les projets sont abordés comme des projets paysagers.

Cette démarche propose une nouvelle gouvernance transversale par projet afin de développer les collaborations interservices. Pour ce faire, un COPIL paysage est créé. Il a pour tâche de rechercher des synergies avec les projets portés par les services cantonaux, voire par d'autres partenaires comme les communes. Dans le cahier des paysages, des propositions de PMP sont formulées à titre indicatif. Elles devront être précisées lors de l'élaboration du plan d'action de la CPc.

Pour les projets de construction, les PMP se basent sur un « processus paysage » fondé sur :
- une lecture territoriale du site (topographie, hydrographie, végétation, bâti, points de vue sur le grand paysage …) à différentes échelles

- une approche pluridisciplinaire regroupant les différentes thématiques et les acteurs concernés (commune, groupe d'intérêt, État du Valais …) pour :

- comprendre le site comme un ensemble où chacun des motifs forme la pièce d'un grand puzzle
- délimiter les périmètres pertinents de réflexion et d'intervention
- identifier et valoriser les espaces structurants (autant ouverts que bâtis)
- identifier les différentes familles de projet (options de développement)
- choisir l'option la plus pertinente pour valoriser les spécificités et réparer les atteintes
- équilibrer le projet en vue de répondre aux différentes prestations du paysage

Le « processus paysage » permet l'élaboration d'un projet sur mesure (SITE) et équilibré (THÉMATIQUES), de dépasser l'application additionnelle des différentes bases légales pour explorer les opportunités et de trouver le chemin apte à fédérer au maximum les différents enjeux. Le PMP porte ainsi une notion d'innovation.

C'est aussi un outil de communication pour vulgariser la CPc à l'échelle cantonale et pour expliquer la contribution du paysage à l'échelle locale, notamment pour promouvoir la culture du bâti et ainsi améliorer la qualité de vie et répondre aux défis contemporains (changement climatique, biodiversité, agriculture, énergie, développement de l'urbanisation et des infrastructures et autres besoins sociétaux).

Le PMP devrait être initié dès le début du processus pour une prise en compte optimale des enjeux paysagers. Mais cette approche peut aussi être intégrée à chacune des étapes du projet : planification, réalisation, transformation ou démantèlement. Par l'identification des potentiels paysagers et des opportunités d'intervention, le PMP permet de réparer les atteintes et de restaurer des qualités paysagères.

CPC VISION PARTAGÉE

OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - CHARPENTE
Consolider la charpente paysagère à l'échelle cantonale

OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ
A toutes les échelles de planification, considérer l'ensemble des grands paysages et leur diversité

OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION
Soigner les franges entre les différents grands paysages

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE
Localement, planifier ensemble à partir du paysage

OBJECTIF 5 – EXEMPLARITE
Faire évoluer le paysage par l'exemple guidé par une lecture territoriale et une approche pluridisciplinaire

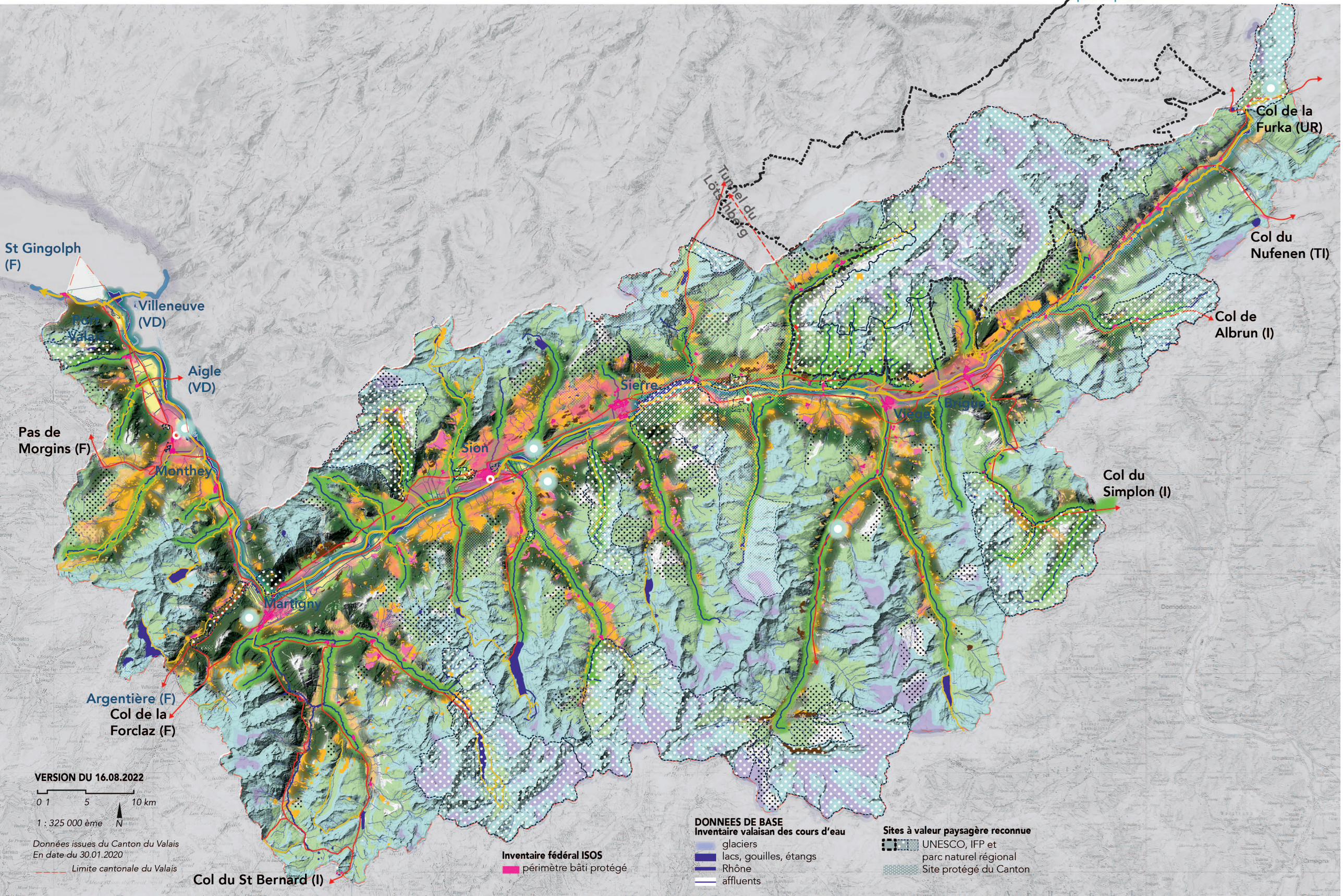

VERS UNE MISE EN OEUVRE DE LA CPC

Randa, Mattertal

Introduction

Prenant en compte ses éléments structurels, la CPc établit une typologie des paysages valaisans qui permet de « classer » la riche et immense variété des paysages. Elle donne ainsi les clefs de compréhension par la révélation de cette logique constructive.

Valoriser les paysages, c'est déjà accepter de les prendre en compte dans la pesée des intérêts qui régit toute prise de décisions ayant pour sujet le territoire, les installations et les constructions. Il est aujourd'hui d'autant plus nécessaire de le faire, que la prise en compte des prestations des paysages influence positivement notre environnement, notre économie et notre bien-être en général. Valoriser les paysages, c'est également prendre une part active dans la lutte contre les changements climatiques et tendre vers un développement durable. Valoriser nos paysages participe au maintien d'une économie saine. Une étude de l'Observatoire valaisan du tourisme (OVT) publiée en mai 2016 montre que le tourisme, dont les paysages sont la « matière première », fournit 18,6 % des emplois du canton contre 17,8 % en 2000.

La CPc est une étude de base du PDc. La traduction de la CPc dans la prochaine révision du PDc permettra de coordonner et de lier les autorités fédérales, cantonales et communales entre elles, en vue de mettre en œuvre une politique publique de valorisation des paysages.

Pour rendre concrète cette politique de valorisation des paysages, il s'agit avant tout d'introduire un changement de pratique en initiant le « réflexe paysage », c'est-à-dire de construire dans le respect du paysage et de valoriser ses différentes prestations. Les paysages doivent être pris en compte dans la pesée d'intérêts et l'exercice des tâches des autorités institutionnelles.

Démarche

Le constat une fois partagé et les objectifs fixés, la concrétisation d'une politique publique de valorisation des paysages passe par la création d'une organisation pérenne dédiée et la définition d'une mise en œuvre sur le plan stratégique comme opérationnel.

ORGANISATION

Le Comité du pilotage paysage

Les membres qui composaient le Comité de pilotage (COPIL) de la CPc sont complétés par les experts et expertes externes pour former le COPIL paysage.

Le COPIL paysage a pour mission de :

- Assurer la mise en oeuvre de la CPc par le suivi de l'intégration des objectifs de la CPc dans le PDc et de l'élaboration du plan d'action, et le suivi des projets-modèles
- Prendre position sur des projets ayant un impact étendu ou durable sur le paysage (commission paysage selon la LcPN à activer au besoin)
- Prendre connaissance du bilan des actions de valorisation des paysages menées l'année écoulée
- Fixer les objectifs en matière de valorisation des paysages pour l'année à venir
- Veiller à l'inscription d'objectifs « paysage » dans le programme gouvernemental et à leur mise en œuvre
- Veiller au développement d'un « réflexe paysage » au sein de l'administration cantonale en instaurant notamment une culture de projet (changement de la pratique usuelle)
- Soutenir et conseiller le Canton en matière de valorisation des paysages
- Rédiger les critères de sélection des projets-modèles
- Interagir avec la Direction stratégique et opérationnelle (DSOP) de l'Agenda 2030
- Interagir avec la Direction des projets-modèles paysage

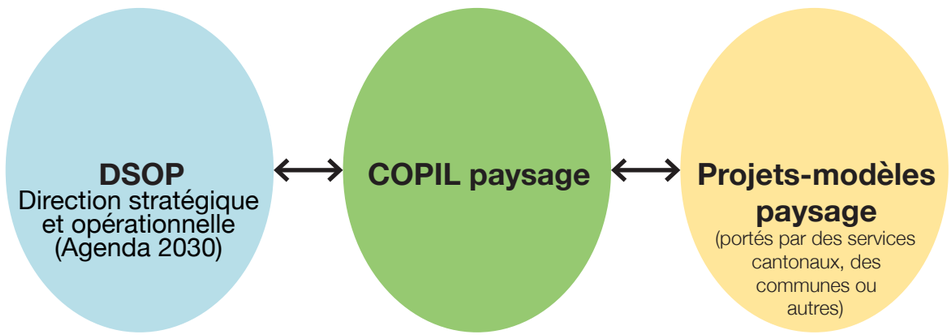

MISE EN ŒUVRE

Différentes actions doivent être menées pour mettre en œuvre cette nouvelle politique publique :

Au niveau stratégique (processus étatique)

- Intégrer la CPc dans le programme gouvernemental et l'Agenda 20-30
- Faire valider la CPc par le Conseil d'État (CE)
- Attribuer au SDT et au SFNP la mission de lancer les projets-modèle et d'élaborer un plan d'action
- Créer le COPIL paysage pour accompagner l'élaboration du plan d'action et lancer les premières étapes de mise en œuvre
- Doter le SDT et le SFNP de ressources financières et humaines pour mener à bien leur mission
- Mettre en relation la CPc et développer des synergies avec les structures et stratégies existantes, notamment avec l'Agenda 2030 et le Plan Climat au niveau des mesures (transversalité) et au niveau du financement (projets précis)
- Faire adopter par le Grand Conseil une stratégie cantonale paysage à l'horizon 2030

Au niveau opérationnel

Approche planification

- Élaborer un plan d'action : priorités, financement et organisation de l'État et des services et intégration des communes
- Définir les tâches des membres du COPIL paysage et de son groupe de suivi
- Intégrer la CPc dans le Plan directeur cantonal - horizon 2023-2024
- Instaurer une pratique unifiée et coordonnée auprès des services concernés des diverses administrations
- Introduire la valorisation des paysages dans les outils de planification cantonaux et communaux (PDi, PAZ et RCCZ) et les procédures d'instruction des demandes de permis de construire
- Intégrer les compétences du paysage dans les commissions d'évaluation des projets (CCC, collège d'experts, jury, etc.)
- Adapter les bases légales concernées, notamment LcPN, LcAT, LC, LcAgr, etc.

Approche par projets

- Suivre la réalisation de projets-modèles

Au niveau du suivi et de l'information

- Développer une stratégie de monitoring et des indicateurs (faire le lien avec les indicateurs romands du développement durable)

Au niveau de la communication

- Communiquer par la délivrance d'un message clair (Storytelling)
- Communiquer lors de la publication de la CPc puis régulièrement au travers des médias
- Informer et expliquer le plan d'action
- Publier une synthèse illustrée de la CPc à l'intention des communes
- Susciter l'intérêt par les projets exemplaires.

En termes de procédure administrative

- Informer la Fédération des Communes Valaisannes dans le cadre du projet CPc
- Informer les communes une fois la CPc validée par le CE
- Consulter les communes dans le cadre de l'élaboration du plan d'action et de la mise à l'enquête publique de la modification du PDc

FINANCEMENT

- Identifier les synergies avec les Fonds et les projets de la Confédération permettant l'octroi d'aides financières pour soutenir le paysage, tels que le Fonds Suisse pour le Paysage (patrimoine), les projets-modèles paysage (développement durable), les projets-pilotes (climat), le Fonds national suisse (recherche et innovation).
- Créer un fonds de financement cantonal du paysage, notamment pour cofinancer les espaces publics
- Identifier les synergies avec les fonds dédiés au secteur du tourisme

ANNEXES

Lexique

Abréviations

Bibliographie

Tableau des arpentages

Rive du Léman, Le Bouveret

Lexique

Paysage
Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (cf. [4]).

Paysage culturel
Les paysages culturels ont été façonnés par l'homme, notamment au travers de pratiques agricoles, viticoles, sylvicoles, pastorales ou même industrielles. Ce sont notamment des paysages de terrasses, bocages, pâturages boisés, paysages liés à l'économie de l'eau (retenues, drainages, canaux, bisses, etc.), paysages liés à des infrastructures (chemins historiques, chemins de fer, routes pittoresques, etc.), paysages liés à des formes d'habitat (habitat dispersé, architectures et ensembles bâtis traditionnels, etc.) ou à des ensembles anciens (domaines et jardins historiques, ensembles archéologiques, etc.) (cf. [16]).

Paysage naturel
Les paysages naturels sont soit le produit de l'expression libre des dynamiques naturelles (une forêt primaire dans un cirque rocheux, par exemple), soit le produit d'une action de l'homme qui a permis ensuite l'installation de dynamiques naturelles, comme par exemple l'apparition d'une zone humide après une correction fluviale. Même si leur valeur esthétique est généralement importante, les valeurs en jeu sont d'abord écologiques et leur sauvegarde est avant tout orientée sur le maintien, la restauration et la création de milieux favorables à la biodiversité. Les paysages naturels sont en principe inhabités ou peu habités; ils peuvent être laissés à eux-mêmes ou au contraire faire l'objet de soins attentifs pour favoriser des dynamiques naturelles particulières (fauche des roselières, par exemple) (cf. [16]).

Beauté du paysage
Expression de la qualité perçue d'un paysage. Les préférences à cet égard peuvent varier d'une personne à l'autre, surtout lorsqu'il s'agit de petits espaces ; néanmoins, elles sont largement concordantes, et l'on peut admettre l'existence de principes esthétiques universels. Les paysages à structure diversifiée, avec des alternances d'espaces ouverts et boisés, sont considérés comme bien « lisibles » et généralement qualifiés de beaux
(cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Paysage remarquable
Terme général pour les paysages d'importance nationale (sites marécageux, objets inscrits aux inventaires fédéraux IFP, ISOS, IVS, parcs d'importance nationale, patrimoine mondial de l'humanité et zones OCFH), objets des inventaires des biotopes occupant des surfaces importantes, ainsi que paysages protégés ou dignes de protection au niveau cantonal (cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Prestations paysagères
Fonction du paysage qui apporte un bénéfice direct aux individus et à la société en matière économique, sociale ou écologique. Il s'agit de contributions matérielles telles que la création de valeur ajoutée due à l'attrait du site et la production de denrées alimentaires ainsi que d'effets régulateurs comme la pollinisation et la purification de l'eau. En outre, les paysages génèrent des prestations non matérielles : ils suscitent des sentiments d'appartenance, contribuant ainsi à l'identité territoriale. Ils offrent un plaisir esthétique et favorisent la détente, l'activité physique et la santé. Les paysages ne peuvent fournir leurs multiples prestations à la société et à l'économie que s'ils sont de grande qualité. Seules une biodiversité durablement fonctionnelle et la capacité de régénération des ressources naturelles permettent d'assurer une telle qualité.(cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

L'OFEV propose, sur son site, la classification suivante pour les « Services rendus » par le paysage et bénéfiques à l'environnement et à la société:
Prestations d'habitat : Lieux de vie et de reproduction pour la faune et la flore.
Prestations foncières : Support pour l'implantation de bâtiments et d'infrastructures (routes, rail, ouvrages d'art, etc.).
Prestations de production : Source de denrées alimentaires, fibres végétales, bois, carburants, etc.
Prestations de régulation : Régénération des ressources renouvelables (eau, air, sol), régulation des dynamiques naturelles (crues, avalanches, etc.).
Prestations culturelles :

- Détente et santé ainsi qu'attrait du cadre de vie et de travail.
- Plaisir esthétique ainsi que source d'identification et sentiment d'appartenance.

Qualité du paysage
La qualité du paysage est l'expression de la richesse des éléments qui confèrent son identité à un paysage et de la capacité de celui-ci à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement (cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Entité paysagère
Territoire cohérent, singulier et perçu comme tel. Issu d'un socle (géologie), de processus naturels (hydrologie, nature, forêt), d'une histoire et d'une culture commune (agriculture, bâti ...), il évolue selon une dynamique spécifique.

Ce terme s'apparente à celui, utilisé dans de nombreuses autres études sous le nom d'unité paysagère. Une unité paysagère est une partie continue du territoire, cohérente d'un point de vue paysager (cf. [14]).

Le paysage du Valais qui a été arpenté se fonde ainsi sur trois entités paysagères différentes, aussi nommées ensembles paysagers : celle du Rhône, celle des versants et des vallées latérales, et celle de la haute montagne. L'altitude démarque ces entités qui forment différents étages altimétriques. L'hypothèse de travail pour définir les limites de ces trois étages s'appuie sur la typologie des paysages de Suisse (cf. [2]).

Site
Lieu qui résulte de la combinaison spécifique d'un territoire et de processus naturels et culturels (thématiques) qui se succèdent dans le temps et interagissent. Chaque site est unique et comprend un ensemble de motifs reconnaissables dans une entité paysagère.

La notion de site renvoie aussi aux « sites classés » dans un inventaire.

Composante thématique
Forme du paysage liée fortement à un domaine et qui évolue selon une dynamique spécifique

Les composantes thématiques dominantes couvrent l'ensemble du territoire cantonal et se structurent en composantes :

- constitutives du socle
- d'écosystèmes préexistants entretenus ou non par l'activité humaine
- de surfaces façonnées par l'activité humaine

Les composantes thématiques transversales se superposent et traversent les thématiques dominantes.

Le paysage du Valais se structure en 10 composantes thématiques avec 5 thématiques dominantes (l'eau, la nature, la forêt, l'agriculture, le bâti) et 5 thématiques transversales (l'énergie, les parcours, la transition et la reconversion, le patrimoine, ainsi que la géologie et les dangers). Chacune de ces composantes thématiques forme un ou des paysages. (notion définie dans le cadre de la CPc).

Motif
Facette ou caractère d'une composante paysagère. Il en précise les différentes qualités.

Le motif structurant constitue une facette importante de la composante thématique et induit des objectifs et des mesures spécifiques. Les motifs structurants forment des paysages spécifiques en déclinaison de la composante thématique à laquelle ils appartiennent (cf. [15]). Ils s'apparentent aux éléments-clés utilisés dans le catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse (cf. [3]) .

La composante thématique de la forêt, par exemple, se décline en paysage de forêt dense et en paysage de pâturages boisés. La forêt dense et les pâturages boisés sont des motifs structurants qui nécessitent des objectifs et des mesures spécifiques.

Typologie des paysages
Organisation, structure des paysages fondée sur les 10 composantes thématiques dominantes et transversales et déclinées en fonction des motifs paysagers structurants.
La typologie des paysages valaisans se compose de 14 paysages dominants (5 composantes thématiques dominantes déclinées selon les motifs structurants) et 8 paysages transversaux (5 composantes thématiques transversales déclinées selon les motifs structurants)

Arpentage
Travail de terrain permettant de parcourir les entités paysagères caractéristiques ou emblématiques pour avoir une approche sensible et pluridisciplinaire du paysage.

Les entités paysagères retenues sont le Chablais, l'Entremont, le Val d'Hérens, l'Adret du Rhône, le Lötschental, le Mattertal et la Vallée de Conches.

Les types d'entités paysagères retenues comme caractéristiques ou emblématiques du Valais sont le Chablais, l'Entremont, le Val d'Hérens, l'Adret du Rhône, le Lötschental, le Mattertal et la Vallée de Conche.

Étage
Ensemble de territoires caractérisés par leur altimétrie, ayant entre eux des similitudes et formant un tout cohérent. L'étage paysager est issu du socle (territoire) et de processus naturels et culturels (différentes thématiques) qui interagissent et évoluent selon une dynamique commune.
Le Valais comprend trois étages, celui de la plaine, celui des versants et des vallées latérales ainsi que celui de la montagne.

Charpente bleue-verte
Réseau formé du système hydrologique cantonal avec le Léman, le Rhône et ses affluents, et associé à la structure végétale qui l'accompagne.

Armature jaune
La charpente parcourue qui forme l'armature paysagère du réseau de mobilité douce.

Cortège
Le cortège correspond au premier plan visible depuis les digues du Rhône.

Frange
Lieu de contact et de transition entre les paysages qui sont en perpétuelle évolution. Certains paysages avancent, d'autres reculent. La frange est un entre-deux souvent peu défini.

Culture du bâti
Toutes les activités qui modifient l'espace de vie. La culture du bâti apparaît partout où les êtres humains façonnent leur cadre de vie dans l'ensemble de sa diversité. Elle comprend aussi bien le paysage que
l'espace bâti et l'espace non bâti, cet entre-deux. Elle lie le passé à l'avenir et le détail artisanal à la planification à grande échelle. Une culture du bâti de qualité crée des villes et des villages vivants, aménagés avec soin et susceptibles de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant leurs particularités historiques (cf. [1]) .

Processus paysage
Démarche de projet fondée sur une lecture territoriale du site à différentes échelles et sur une approche pluridisciplinaire pour explorer les opportunités et trouver le chemin apte à fédérer au maximum les différents enjeux.

Projet-modèle paysage (PMP)
Proje d'importance cantonale fondés sur un processus paysage. Il met en œuvre les objectifs de la CPc à travers un cas concret et sert d'exemple à suivre.

Territoire à enjeu
Territoire sensible (fragile) ou stratégique (clef) souvent soumis à plusieurs champs de tension.

Abréviations

ARE Office fédéral du développement territorial, anciennement OFAT (Office fédéral de l'aménagement du territoire)

CCC Commission cantonale des constructions
CCDT Concept cantonal de développement territorial
CCM Concept cantonal de mobilité
CFNP Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CE Conseil d'État
CPc Conception Paysage cantonale
CPCCS Catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse
CPS Conception Paysage Suisse
CFNP Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CIPEL Commission internationale pour la protection des eaux du Léman
COPIL Comité de pilotage
CQP Contributions à la qualité du paysage
CRNP Concept régional nature et paysage

DD Développement durable
DDP Droit de superficie
DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DRA Directive races autochtones
DSOP Direction stratégique et opérationnelle

EIE Étude de l'impact sur l'environnement
ERE Espace réservé aux eaux
ESTI Inspection fédérale des installations à courant fort
ETHZ Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

FCV Fédération des Communes Valaisannes
FSP Fonds Suisse pour le Paysage

HEPIA Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

IFP Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments
IFN Inventaire forestier national suisse
ISOS Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
IVS Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse

LACE Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau
LAgr Loi fédérale sur l'agriculture
LAT Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LC Loi sur les constructions
LcACE Loi sur l'aménagement des cours d'eau
LcAT Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LcCHP Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages
LcFDN Loi sur les forêts et les dangers naturels
LcFO Loi cantonale sur les forêts
LcPN Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites
LEaux Loi fédérale sur la protection des eaux
LFo Loi sur les forêts
LIML Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs
LPE Loi fédérale sur la protection de l'environnement
LPN Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
LR Loi sur les routes
LTP Loi fédérale sur les transports publics

MD Mobilité douce
MP Mesure Prioritaire

NPR Nouvelle politique régionale

OAS Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture
OCFH Ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique
OCSP Office cantonal de la statistique et de la péréquation
OEIE Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement
OFEN Office fédéral de l'énergie
OFEV Office fédéral de l'environnement (anciennement OFEFP, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage)
OLED Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
OLERM Ordonnance concernant la loi sur les remontées mécaniques
OPD Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture
ORRChim Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
OVT Observatoire Valaisan du Tourisme

PA Projet d'agglomération
PA4 Projet d'agglomération de 4e génération
PAD Plan d'aménagement détaillé
PAS Plan d'affectation spécial
PA-R3 Plan d'aménagement du Rhône
PAZ Plan d'affectation des zones
PCGD Plan cantonal de gestion des déchets
PDc Plan directeur cantonal
PDi Plan directeur intercommunal
PGD Plan de gestion des décharges
PMP Projet-modèle paysage
PNR Parc naturel régional
PPS Prairies et pâturages secs
PQP Projets de qualité du paysage
PS-R3 Plan sectoriel Rhône

RCCZ Règlement communal des constructions et des zones
REC Réseau écologique cantonal
REL Réseau écologique lémanique
REN Réseau écologique national

SAR Stratégies agricoles régionales
SCA Service de l'agriculture
SDA Surface d'assolement
SDM Service de la mobilité (anciennement SRTCE, Service des routes, transports et cours d'eau)
SDT Service du développement territorial
SEFH Service de l'énergie et des forces hydrauliques
SEN Service de l'environnement
SETI Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
SFNP Service de la forêt, de la nature et du paysage, (anciennement SFCEP, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, anciennement SFP, Service cantonal des forêts et du paysage)
SIP Service Immobilier et Patrimoine
SLFP Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
SPB Surfaces de promotion de la biodiversité
SPCR Service de la protection contre les crues du Rhône
SSCM Service de la sécurité civile et militaire

TIM Transports individuels motorisés
TP Transports publics

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

VUE Valeur universelle exceptionnelle

WSL Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Bibliographie

Conception paysage

[1] OFEFP et OFAT, Conception « Paysage suisse » (CPS), 1998
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/conception-paysage-suisse.html

OFEV, Conception « Paysage suisse ». Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération, 2020a

[2] ARE et al., Typologie des paysages de Suisse, 2014
https://www.are.admin.ch/are/fr/home/espaces-ruraux-et-regions-de-montagne/bases-et-donnees/typologie-des-paysages-de-suisse.html

[3] FSP (Rodewald et al.), Catalogue des paysages culturels caractéristiques, 2014
https://www.sl-fp.ch/fr/fondation-suisse-pour-la-protection-et-lamenagement-du-paysage/documentation/catalogue-des-paysages-culturels-53.html#section-125

[4] La Convention du Conseil de l'Europe sur la paysage, ratifiée par la Suisse le 1er juin 2013
https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111702/index.html

[5] OFEV, Explications spécifiques à la convention-programme dans le domaine du paysage, Manuel sur les conventions-programme 2020-2024 dans le domaine de l'environnement, 2018
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/droit/publications-etudes/publications/manuel-sur-les-conventions-programmes-2020-24-dans-le-domaine-de-l-environnement.html

[6] Kanton Luzern, Strategie Landschaft, Bau-, Umwelt und Wirtschaftsdepartement, März 2018
https://lawa.lu.ch/NJF/Landschaften/StrategieLandschaftKantLuzern

[7] Kienast F., Landschaftsdienstleistungen : ein taugliches Konzept für Forschung und Praxis? Forum für Wissen, 2010 : 7–12

Planification directrice cantonal

[8] Canton du Valais, Plan directeur cantonal, 2018
https://www.vs.ch/web/sdt/plan-directeur-cantonal-2019

[9] SFCEP (Drosera), Concept cantonal de protection de la nature et du paysage, 2014

[10] SCA, Projets de qualité du paysage, 2022
https://www.vs.ch/web/sca/qualite-du-paysage

Données statistiques

[11] OFEV, Biodiversité en Suisse, 2017

[12] OFS, L'utilisation du sol en Suisse, 2013

[13] OFEV/WSL, Mutation du paysage, 2017

Autres

[14] Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, 2015

[15] Journal du parc national des Ecrins, 2016

[16] Unité de développement durable, Département des Infrastructures, État de Vaud, Confédération Suisse, Office du développement territorial, Boussole 21, Évaluation de la durabilité des projets sur Internet, 2010
www.boussole21.ch

Tableau des arpentages

Hiérarchisation des paysages valaisans

Composante thématique	Types de paysage valaisan		Entités paysagères arpentées		Sites arpentés
EAU	Paysage des rives du Léman	1	Chablais	1H	embouchure du rhône
				1I	rives du Léman - promenade
	Paysage du domaine du Rhône	1	Chablais	1E	Chauderet Sablière
		1	Chablais	1H	embouchure du rhône
		3	Lötschental	3A	bois de Finges
		5	Adrêt du Rhône	5A	Hôpital de Sion
NATURE	Paysage de steppes rocheuses de plaine	3	Lötschental	3B	au pied du versant - dalle de pierre
AGRICOLE	Paysage de plaine agricole	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - plaine
		1	Chablais	1D	Enclos Charbonnière
		1	Chablais	1F	serres agricoles de Muraz
		2	Val d'Hérens	2C	Maragnène - vergers de Bramois
BÂTI	Paysage urbain	1	Chablais	1B	friche Giovanola
		2	Val d'Hérens	2A	Bramois - village
		2	Val d'Hérens	2C	Maragnène - vergers bâtis de Bramois
		5	Adrêt du Rhône	5A	Hôpital de Sion
		1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - plaine
		1	Chablais	1C	raffinerie et SATOM
		1	Chablais	1G	Bellossy
		3	Lötschental	3D	tunnel Mittal - Alcan
FORET	Paysage de coteaux forestiers	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - FAMSA
		1	Chablais	1I	rives du Léman - chataigneraie
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - forêt
		2	Val d'Hérens	2D	Ossonnaz
		2	Val d'Hérens	2E	Euseigne - vue sur le val de Borgne
		2	Val d'Hérens	2G	Luette - val de Borgne
		3	Lötschental	3E	Goppenstein - forêt protectrice
		5	Adrêt du Rhône	5E	lac de Moubra - coteau de Crans-Montana
		7	Mattertal	7B	Stalden - coteau forestier
		7	Mattertal	7D	Randa - niche d'arrachement
	Paysage de pâturages boisés	4	Val d'Entremont	4A	col des Planches

NATURE	Paysage naturel de montagne	4	Val d'Entremont	4D	Lac des Toules - montagne
		4	Val d'Entremont	4E	combe de Barasson - montagne
		4	Val d'Entremont	4F	Grand St-Bernard - montagne
EAU	Paysage de haute montagne	6	Val de Conches	6D	Gletsch - glacier y compris danger
		7	Mattertal	7H	glacier - vue depuis Gornergrat
BÂTI	Paysage de reconversion	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - coteau
		1	Chablais	1B	friche Giovanola
		1	Chablais	1C	raffinerie et SATOM
		3	Lötschental	3C	Niedergampel - friche aéroport
		4	Val d'Entremont	4C	Curala - hub
BÂTI	Paysage de transition	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - coteau
		1	Chablais	1E	Chauderet Sablière
		1	Chablais	1G	Bellossy
		2	Val d'Hérens	2C	Maragnène - vergers bâtis de Bramois
		3	Lötschental	3C	Niedergampel - extension du bâti
		4	Val d'Entremont	4B	Sembrancher - extension
		5	Adrêt du Rhône	5A	Hôpital de Sion - vue plaine cultivée
		5	Adrêt du Rhône	5B	Montorge - vue versant viticole bâti
		5	Adrêt du Rhône	5C	Montorge - vue sur le lac bâti
PATRIMOINE	Paysage patrimonial bâti	1	Chablais	1B	friche Giovanola
		1	Chablais	1E	Chauderet Sablière - hangars à tabac
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - usine électrique
		2	Val d'Hérens	2H	Lannaz - hameau
		4	Val d'Entremont	4B	Sembrancher - isos
		4	Val d'Entremont	4F	col du Grand St-Bernard - IVS
		5	Adrêt du Rhône	5E	lac de Moubra - tour d'Ellenberger
		5	Adrêt du Rhône	5F	tours d'Aminona
		6	Val de Conches	6C	Ritzingen - Gluringen chapelle
		6	Val de Conches	6D	Gletsch - Grand Hôtel
		7	Mattertal	7A	Neubrücke-Ackersand - pont
	Paysage patrimonial naturel	2	Val d'Hérens	2E	Euseigne - vue sur les pyramides
		3	Lötschental	3B	bois de Finges - ifp?
		6	Val de Conches	6D	Gletsch - glacier IFP
		7	Mattertal	7H	glacier et Matterhorn - ifp
		7	Mattertal	7I	Lac de Riefeberg - marais

AGRICOLE	Paysage de coteaux cultivés	1	Chablais	1I	rives du Léman - chataigneraie
		2	Val d'Hérens	2D	Ossonnaz
		4	Val d'Entremont	4B	Sembrancher - cultures
	Paysage de coteaux viticoles	2	Val d'Hérens	2A	Bramois - vignes
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - vignes
		5	Adrêt du Rhône	5A	Hôpital de Sion - vue versant
		5	Adrêt du Rhône	5B	Montorge - vue versant viticole
		5	Adrêt du Rhône	5C	Montorge - vue sur le lac
		6	Val de Conches	6B	Niederwald - coteau cultivé
		7	Mattertal	7A	Neubrücke-Ackersand - coteau
	Paysage d'herbages	2	Val d'Hérens	2H	Lannaz - herbages
		2	Val d'Hérens	2I	Flanmayens - herbages
		3	Lötschental	3F	Weissenried - herbages
		5	Adrêt du Rhône	5D	Hauts de Savièse - herbages
		6	Val de Conches	6C	Ritzingen - Gluringen camping
BÂTI	Paysage de mayens	2	Val d'Hérens	2I	Flanmayens - mayen
		5	Adrêt du Rhône	5G	mayens d'Ariche
	Paysage de villages	2	Val d'Hérens	2A	Bramois - village
		2	Val d'Hérens	2F	Euseigne - zone villa
		2	Val d'Hérens	2G	Luette - scierie
		2	Val d'Hérens	2H	Lannaz - hameau
		3	Lötschental	3C	Niedergampel - extension du bâti
		3	Lötschental	3F	Weissenried - hameau
		4	Val d'Entremont	4B	Sembrancher - village
		4	Val d'Entremont	4C	Curala
		6	Val de Conches	6B	Niederwald - village
		7	Mattertal	7A	Neubrücke-Ackersand - village
		7	Mattertal	7B	Stalden - usine
		7	Mattertal	7E	Randa - camping de Attermenzen
BÂTI	Paysage des stations alpines	4	Val d'Entremont	4D	Lac des Toules - super St-Bernard
		5	Adrêt du Rhône	5E	lac de Moubra - station de Crans-Montana
		5	Adrêt du Rhône	5F	tours d'Aminona
		6	Val de Conches	6A	Fiesch - station
		7	Mattertal	7F	Zermatt - station
		7	Mattertal	7G	Gornergrat - domaine skiable
AGRICOLE	Paysage d'alpage	7	Mattertal	7I	Lac de Riefeberg - alpage

GEOLOGIE	Paysage des exploitations du sol	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - FAMSA
		1	Chablais	1E	Chauderet-Sablière
		2	Val d'Hérens	2G	Luette - carrière
		3	Lötschental	3A	bois de Finges
		3	Lötschental	3D	tunnel Mittal - carrière et gravière
		7	Mattertal	7D	Randa - carrière et gravière
INFRASTRUCTURES	Paysage d'infrastructure de transports	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - plaine
		2	Val d'Hérens	2F	Euseigne - liaison cable pour St-Martin
		3	Lötschental	3D	tunnel Mittal
		3	Lötschental	3E	Goppenstein - gare
		4	Val d'Entremont	4D	Lac des Toules - gallerie couverte
		4	Val d'Entremont	4F	Grand St-Bernard - route du col
		6	Val de Conches	6D	Gletsch - route du col
		7	Mattertal	7B	Stalden - liaison par cable
		7	Mattertal	7B	Stalden - route de contournement
		7	Mattertal	7G	Gornergrat - bahn
	Paysage d'infrastructure de dangers	3	Lötschental	3E	Goppenstein - chutes de pierres
		4	Val d'Entremont	4B	Sembrancher - chutes de pierres
	Paysage d'infrastructure d'énergies	1	Chablais	1A	entrée sud de Monthey - lignes HT
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - usine et lignes HT
		4	Val d'Entremont	4D	Lac des Toules - champs solaire
		4	Val d'Entremont	4E	combe de Barasson - éoliennes
		6	Val de Conches	6D	Gletsch - glacier barrage
		7	Mattertal	7H	glacier - barrage multifontionnel
PARCOURUS (Mobilité Douce)	Paysage de la mobilité douce de loisirs et détente	1	Chablais	1I	rives du Léman - promenade
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - chemin de pèlerinage
		3	Lötschental	3B	bois de Finges
		5	Adrêt du Rhône	5D	Hauts de Savièse - itinéraire pédestre
		7	Mattertal	7C	St-Niklaus - télécabine haute
		7	Mattertal	7G	Gornergrat - randonnée
	Paysage de la mobilité douce quotidienne	2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - remontée par câble
		2	Val d'Hérens	2B	gorges de la Borgne - remontée par câble
		2	Val d'Hérens	2F	Euseigne - liaison cable pour St-Martin
		7	Mattertal	7C	St-Niklaus télécabine basse